

donne le salut, aux concurrents cyclistes
du deuxième grand raid :
NEVERS-VICHY-NEVERS
et à tous souhaite bonne chance

Le départ sera donné par M. le général de Belenet

Un prix de 1.000 francs en espèces dont 800 donnés par PARIS-CENTRE et 200 par la maison GIBBS, est réservé au premier de l'épreuve.

Une bicyclette Tour de France, au concurrent classé second, par la Maison Peugeot.

- 6^e prix : 300 FRANCS EN ESPÈCES (M. Planchard, agent des cycles Peugeot, à Nevers).
- 7^e prix : 100 FRANCS EN ESPÈCES (U. S. N.).
- 8^e prix : UN CADRE PEUGEOT.
- 9^e prix : 100 FRANCS EN ESPÈCES (M. Boissonnet).
- 10^e prix : UNE PAIRE DE ROUES PEUGEOT.
- 11^e prix : 50 FRANCS EN ESPÈCES (U. S. N.).
- 12^e prix : 50 FRANCS EN ESPÈCES (U. S. N.).
- 13^e prix : Une bouteille de rhum et une bouteille de prunelle, offertes par M. Dugnas.
- 14^e prix : Deux bouteilles de champagne, offertes par le café de la Renaissance.
- 15^e prix : Deux bouteilles de Pouilly-Fuissé, offertes par le café du Barry.
- 16^e prix : Deux bouteilles de Guignolet, offertes par le café des Promenades et des Sports, route de Lyon.
- 17^e prix : Une bouteille Menthe verte, offerte par le café des Promenades et des Sports, et une bouteille de Quina-Pouilly, offerte par le Chalet du Viaduc.
- 18^e prix : Une bouteille Malaga, offerte par le café Terminus, une bouteille de Guignolet, par M. Dugnas.
- 19^e prix : Une bouteille de vin vieux, offerte par le café de la Croix d'Or. Une bouteille d'anis Perrin.
- 20^e prix : Une bouteille de Champagne, offerte par le café agricole et une bouteille offerte par le Grand Café.
- 21^e prix : un article de sport, offert par la Farasolerie Boizot.

Le Saint-Etienne, au coureur passant le premier à un endroit du parcours tenu secret.

20 francs au 2^e aspirant débutant.

20 francs au 3^e.

20 francs au 4^e.

15 francs au 5^e.

10 francs au 6^e.

10 francs au 7^e.

15 fr., au plus jeune Nivernais arrivant premier.

10 fr., au plus jeune Nivernais arrivant 2^e.

Prix offerts par M. Frontera, café Terminus.

Prime de consolation

M. Zéziola, du « Foulis des Dames », 19, rue Ferdinand-Gambon, offre un cache-col haute fantaisie au dernier coureur terminant la course dans les délais, c'est-à-dire avant la fermeture du contrôle.

Tous les jeunes terminant l'épreuve seront récompensés au cas où le nombre de prix serait inférieur au nombre des arrivants.

Prime au plus « crevé »

M. F. Oswald offre une prime de 10 francs au coureur qui aura été victime du plus grand nombre de crevaisons.

Les engagés

- Gayet (Vichy).
- Garnand (Fourchambault).
- Cocard (Nevers).
- Garby (Nevers).
- André Pointeau (Nevers).
- François Garruchet (Remilly).
- Camille Dubois (Fourchambault).
- Corot (Fourchambault).
- Ondet (Clermont-Ferrand).
- Normand (Roanne).
- Benoit Faure (Andrézieux, Loire).
- Grenner (Chambon-Feugerolles, Loire).
- Clair (Nevers).
- Bouchot (Moulins).
- Dubost (Moulins).
- Renaud (Moulins).
- Pierre Martin (Nevers).
- Ducellier (Châtelleraux).
- Gauthier (Roussas).
- Faust Millet (Saint-Amant-Montrond).
- Albert Reby (Saint-Yorre).
- André Sirot (Pouilly).
- José Pelletier (Roanne).
- Denot (Le Creusot).
- Teston-Vigne (Moulins).
- Jacquesson (Le Creusot).
- Venot (Le Creusot).
- Angel (Decize).
- Marinier (Torteron).
- Berthomier (Nevers).
- Sernaude (Vierzon).
- Verrière (Vierzon).
- Grain (Fourchambault).
- Petit (Guérisny).
- Richard (Saint-Léger).
- Richard (Nevers).
- Sirot (Pouilly).
- Mathiault (Fourchambault).
- Aujammes (Moulins).
- Tupin (Moulins).
- Petit Emile (Montluçon).
- Marangé (Nevers).
- Brize (Nevers).
- Touret (Montluçon).
- Chauvet (La Fontaine).
- Relin (Nevers).

Liste des primes

A Plagny
M. Durand, patron du café de la Paix, offre une prime de 5 francs au premier en haut de la côte de Plagny (à l'aller), et aux 2^e et 3^e une bouteille de vin bouché.

A Saint-Pierre
M. J.-B. Darton offre deux primes respectivement de 30 et 10 francs aux deux coureurs de tête en haut de la côte de Saint-Pierre-Moutier (à l'aller).

A Lurcy, un contrôle volant
Le contrôle se tiendra à 200 m. du vélodrome, boulevard Gambetta.

A Châtel-de-Neuvre
Une prime de 25 francs est offerte par M. Johann. Cette prime se disputera en haut de la côte de Châtel-de-Neuvre.

A Saint-Pourçain
A Saint-Pourçain-sur-Sicours, le contrôle sera dirigé par M. Lucas. Plus de 50 francs de primes seront disputés par les coureurs. Un drapeau tricolore signalera le contrôle à 100 mètres.

A Vichy
Au 1^{er} à Vichy 100 francs en espèces, (ville de Vichy).
Au 2^e à Vichy 50 francs en espèces (M. Gayet, agent des cycles Peugeot, à Vichy).
Et de nombreuses primes offertes par l'U. C. V.

25 fr. au 3^e coureur terminant la course.
25 fr. au 1^{er} coureur vichyssois terminant la course.
Prix offerts par l'Union Cycliste Vichyssoise.

10 fr., offerts par M. Guindolet, propriétaire du siège social de l'U. C. V., au plus jeune de cette société arrivant 1^{er} à Vichy.

10 fr., offerts par M. Mathieux, café-buraliste, au plus jeune de l'U. C. V. arrivant 2^e à Vichy (terminant la course au non).

Primes au 2^e passage à Moulins
Au 1^{er}, au contrôle, un sweater (valeur 50 francs), offert par M. Lemesle, rue d'Allier, à Moulins.
Au 2^e, au contrôle, une culotte cycliste (valeur 45 fr.), offerte par M. Lemesle, rue d'Allier.
Au 3^e, au contrôle, 30 fr. en espèces offerts par M. Goutelard, agent des cycles et autos Peugeot.
Au 4^e, au contrôle, 25 fr. en espèces offerts par M. Arnoux, café de France.
Au 5^e, au contrôle, 25 fr. en espèces offerts par M. Reyssel, agent des cycles Rayat Wonder.
Au 6^e, au contrôle, une selle (valeur 25 fr.), offerte par M. Renaud, agent des cycles Favor.
Au 7^e, au contrôle, une chemise boy-scout (valeur 20 fr.), offerte par M. Lemesle, rue d'Allier.
Au 8^e, au contrôle, un stylo-mine (valeur 10 francs), offert par M. Boutray, dépositaire de Paris-Centre.
Au 9^e, au contrôle, un stylo (valeur 5 fr.), offert par M. Devaux, libraire, place d'Allier.

1 paire de bas cyclistes au 1^{er} débutant passant au retour, devant le magasin de M. Teston-Vigne, rue François-Peron, en face de la Cathédrale, à Moulins.

A Saint-Pierre
Plus de 40 francs, offerts par un groupe de sportsmen de cette ville. Cette prime sera disputée au retour.

Primes spéciales
25 francs au 1^{er} du V. S. N.
25 francs au 2^e du V. S. N.
10 francs au 3^e du V. S. N.
Prix offerts par le président du Vélodrome Nivernais.
50 francs au premier coureur licencié de la Nièvre.
25 francs au 2^e coureur licencié de la Nièvre.
25 francs au 3^e coureur licencié de la Nièvre.
Prix offerts par M. Dupré, dépositaire général de « Paris-Centre », à Nevers.
50 francs au 1^{er} aspirant débutant. (M. Boissonnet).
1 paire de chaussures cyclistes d'une valeur de 50 fr., est offerte par la Maison Talbot-Gilbert.

Dix-septième année. - N° 5.929

ABONNEMENTS :

Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-47 & 2-43

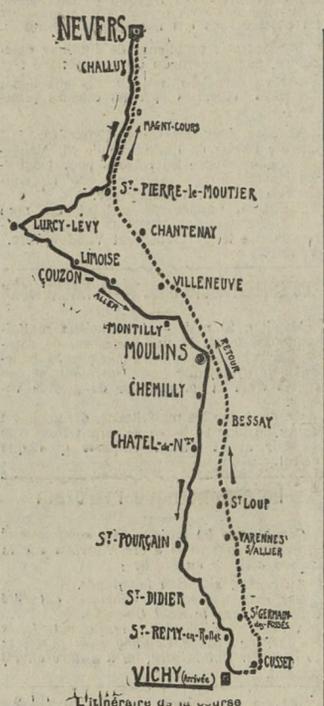
Régional Quotidien
VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTES CHÈQUES POSTAUX : Paris-272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

JEUDI
21
MAI 1925



LES OPÉRATIONS AU MAROC
Le groupe Colombat ravitaille ses postes après un très violent combat

Rabat, 20 mai. — Communiqué officiel. — Dans l'Ouest des renforts rifains parviennent aux dissidents de l'extrémité de ce secteur.

Le groupe Colombat a ravitaillé les postes de Bibane, après un violent combat. Les troupes partirent à 10 heures du matin, sitôt le brouillard levé. Le flanc-garde gauche en direction de Beni-Kiffa, le flanc-garde droit en direction de Khatoum. L'artillerie appuyait le mouvement de nos troupes, roulant de nombreux groupes ennemis, luttant pied à pied. Il y eut même des corps à corps dans des tranchées couvertes, soigneusement camouflées. L'appui efficace de l'aviation et de l'artillerie permit d'atteindre les objectifs vers 14 heures. Le détachement occupant Bibane s'était porté à la rencontre du groupe.

Le ravitaillement de Bibane effectué, les groupes regagnèrent leur point de départ sans accrochage sérieux.

Cette opération honore grandement les troupes qui l'ont exécutée, dans un terrain boisé et difficile, bien organisé, en face d'un ennemi acharné.

Nos pertes sont légères.

L'ennemi laisse 60 cadavres sur le terrain et semble impressionné par ses pertes. Les éléments restés irréductibles depuis le 13 mai, se sont enfuis vers le Nord.

L'infanterie rifaine est redoutable

Rabat, 20 mai. — Bien que nos colonnes n'aient pas signalé jusqu'à présent d'aviation rifaine, il est certain qu'Abd-El-Krim possède quelques appareils qui à pris aux Espagnols, ou que certaines maisons européennes lui ont fournis.

Mais ces appareils ne peuvent être entretenus, faute d'outillage et de mécaniciens compétents.

Is ne peuvent servir qu'à soutenir le moral des troupes rifaines. De même si elle possède une artillerie, elle ne peut mettre en batterie plus de trois éléments avec un approvisionnement d'ailleurs extrêmement réduit.

Ces pièces ne constituent-elles aussi qu'un moyen d'intimidation. Elles n'ont été utilisées qu'une fois pour battre un petit blockhaus tenu par huit tirailleurs.

Ainsi les Rifains manquent donc d'un matériel organisé. Ils disposent par contre d'une infanterie très bien exercée aux méthodes modernes de combat et très courageuse. Cette infanterie est munie de mitrailleuses assez nombreuses, dont il importe d'arrêter le ravitaillement en munitions.

C'est l'infanterie rifaine qui donne à notre tâche, sa plus grande difficulté.

Ajoutons d'ailleurs que toutes les troupes dont il avait besoin ont été mises, sans marchandage, à la disposition du maréchal Lyautey.

Par ailleurs, se confirme qu'Abd-El-Krim emploie les méthodes persuasives les plus violentes à l'égard des tribus qui le refusent à soulever. Il les met dans l'alternative ou de le servir ou de voir leurs biens pillés et de payer un lourd tribut. Les Beni-Arès ont préféré payer l'impôt, mais il semble que les Djehallas se soient soumis entièrement à Abd-El-Krim.

Les Yankees deviennent si militaristes que leurs manœuvres sont dangereuses

New-York, 20 mai. — Les manœuvres exécutées par des régiments de la Garde Nationale de New-Jersey ont failli être tragiques.

Les deux camps adverses avaient lancé une grande quantité de bombes fumigènes. Mais on s'aperçut qu'il y avait eu erreur et que les bombes employées étaient lacrymogènes.

Plusieurs centaines de soldats et un très grand nombre de spectateurs furent atteints, mais on n'a à déplorer aucun accident grave.

UNE « ELUE » INVALIDÉE

Paris, 20 mai. — Le Conseil de préfecture de la Seine a annulé l'élection de Mme Marthe Tesson, élue conseillère municipale, le 3 mai dernier et nommé adjointe.

Le Conseil de préfecture a jugé que Mme Tesson ne pouvait être éligible, car aux termes de la loi de 1884, « seuls » pourraient être élus les électeurs et les citoyens ».

Le maréchal French est mourant

Londres, 20 mai. — Un bulletin de santé publié ce soir à 17 heures, déclare que l'état de santé du maréchal French, comte d'Ypres, cause les plus grandes inquiétudes. Le maréchal perd ses forces et l'on garde peu d'espoir de le sauver.

L'Italie, qui nous envoie ses criminels et ses aliénés ne pourrait-elle les garder ?

Paris, 20 mai. — L'énergumène qui, le 17 courant, fut tué dans le restaurant Auchter, 3, rue Soufflot, a été identifié à l'Institut médico-légal. C'est un Italien nommé Michel Sossi, âgé de 44 ans, originaire de Sorio-Frati (Italie), ouvrier maçon, demeurant en hôtel, 20, rue du Moulin-de-Beurre. Il a été reconnu par son hôtelier, M. Englebert, et d'autres locataires, notamment par son compatriote Boccasara, avec lequel il avait travaillé chez un entrepreneur de maçonnerie, 3, rue Bippaine.

Sossi avait reçu congé de son patron, le 16 courant, pour s'adresser et depuis se trouvait sans ressources.

Il fut interné en 1923 pendant plusieurs mois dans une maison d'aliénés en Italie. Dans la matinée du 17, il avait donné des signes d'aliénation mentale.

M. CAMILLE AYMARD ACCUSE

« Le général Mangin, dit-il aurait été assassiné »

Paris, 20 mai. — Le général Mangin aurait-il été assassiné ?

Telle est l'hypothèse que notre confrère « La Liberté » a mise en avant, au lendemain de la disparition de l'illustre soldat. Aujourd'hui, M. Camille Aymard apporte des précisions :

L'heure est venue de dire la vérité, de réclamer la lumière. Se taire plus longtemps serait de la part des amis, des admirateurs du héros disparu, une lâcheté, presque une complicité.

Il nous semble que par delà le tombeau, son visage, son clair regard accoutumé à commander, nous ordonne de parler.

Selon toutes les apparences, le général Mangin aurait été empoisonné.



Général MANGIN

Des circonstances troublantes

Véci exactement rapportées les circonstances étranges, troublantes, de sa mort.

Quand elle les connaît, l'opinion publique s'étonnera que la justice, jusqu'à ce jour, n'ait pas cru devoir s'en emouvoir.

L'avant-veille de sa mort, le mardi 12, le général Mangin prenait part à un banquet.

En rentrant à son domicile, vers deux heures de l'après-midi, il se plaignit de violentes brûlures à l'estomac. De ses mains crispées, il se comprima la poitrine.

Devant se rendre au concours hippique, il appela la femme de chambre de Mme Mangin, et lui demanda, tellement il souffrait, de l'aider à revêtir son uniforme. Lui, si réservé, si froid, si maître de lui d'ordinaire, il tint des propos incohérents. A cinq heures, le général Mangin revint du concours hippique.

Presque aussitôt il se roula en gémissant sur un meuble. Ayant pu à force d'énergie se maîtriser avec peine jusque là, il donna libre cours à sa douleur. Mme Mangin alla lui chercher une potion calmante. Quand elle revint auprès de son mari, le général avait arraché sa tunique et de souffrance, s'était déchiré la poitrine avec ses ongles. Il était tout ensanglanté. On le coucha. La nuit fut affreuse, la journée et la nuit suivantes furent plus atroces encore. Le survenant à 11 heures du matin, il expira.

La science couvre-t-elle le crime ?

Telles sont strictement rapportées les circonstances de la mort du général Mangin.

Peut-on prétendre vraiment qu'il s'agit là d'une crise d'urémie foudroyante ou d'une crise d'appendicite ? La science trop souvent, cache son ignorance sous quelques formules banales ou prétentieuses, comme s'il suffisait de donner un nom aux mystères pour les exotiquer.

Mais parfois aussi, c'est le crime qu'elle couvre ainsi du manteau clinquant du salubrité.

On ne demandera : Qui donc avait intérêt à commettre un tel crime ?

C'est à l'instruction à le rechercher et le cas échéant à l'établir. Mais ceux qui connaissent la doctrine des terroristes de Moscou, la tactique et la méticuleuse préparation des coups de mains bolchevistes, savent que les disciples de Zinoviev, quand ils commencent par mettre hors de combat les grands chefs qui par leur énergie, par leur prestige, par la confiance qu'ils inspirent, seraient susceptibles d'écraser l'émule naissante dans le premier tumulte de la rue.

Tous ceux que le général Mangin honorait de son amitié trahiraient leur devoir en se faisant plus longtemps.

M. Painlevé, refusez-vous justice ?

DEJA M. PAINLEVE, VOUS AVEZ N'AYANT PAS SU OUBLIER DEVANT LA MORT, LES LUTTES EN LES RANGS DES « ELUES », REFUSEZ A MANGIN LA SEPULTURE « DES INVALIDES » QUE DEMANDAIENT POUR LUI SES PAIRS, LES MARECHAUX ET LES GENERAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA GUERRE. DEJA VOUS LUI AVEZ REFUSE L'HOMMAGE DES OBSEQUES NATIONALES QUE RECLAMAIENT POUR LUI LA FRANCE ENTIERE. REFUSEZ-VOUS JUSTICE A SA MEMOIRE ?

Que tous ceux qui ont connu et aimé le général Mangin, que tous ceux qui ont combattu et ont été victorieux avec lui, ses soldats, ses camarades, s'unissent à nous pour exiger que la lumière soit faite pleine et entière.

Après s'il y a lieu, la justice viendra toute seule.



LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.

EN PAGE 3 :
Le Conseil général de l'Allier.
Les dessous de l'élection du maire de Nevers.
L'assemblée générale de la Corcelle.
Les Conseils généraux de la Nièvre et du Cher.
La correctionnelle de Saint-Amant.

EN PAGE 5 :
La Vie sportive.

Les cambrieleurs exécutent un coup de main de plus d'un million chez un riche bijoutier

Paris 20 mai. — Des cambrieleurs se sont introduits la nuit dernière, dans l'appartement de M. Blumenthal, 15, boulevard Montmorency, et ont enlevé plusieurs centaines de mille francs de bijoux.

M. Blumenthal, un riche banquier franco-américain, possède sur le boulevard Montmorency, au numéro 13 et 15, un superbe hôtel entouré d'un parc. Il séjourne actuellement à Cannes et c'est Mme Fleurance Blumenthal qui occupe la propriété d'Auteuil, avec de nombreux domestiques. A gauche de la grille d'entrée se trouve le pavillon du concierge. A droite, un garage avec le logement du chauffeur de nuit. La nuit dernière, vers 1 h. 30, le chien du veilleur de nuit aboya au passage d'une automobile qui filait à grand bruit devant l'hôtel Blumenthal.

Une auto mystérieuse

De son côté, la femme de chambre de l'immeuble voisin entendit ce bruit de sa chambre. Elle tourna le commutateur électrique, alla à sa fenêtre et put distinguer que la voiture contenait trois hommes et une femme. Ce sont là les seuls incidents qui avaient troublé la quiétude de la nuit, dans ce coin d'Auteuil, et rien ne laissait prévoir la découverte que les domestiques de Mme Blumenthal devaient faire ce matin.

Les cambrieleurs s'étaient introduits dans le château en utilisant les épais ombrages du parc, à une heure qu'il n'est pas possible de déterminer, et sans éveiller l'attention du concierge ni du gardien de nuit. Ils étaient entrés dans les grands salons du premier étage et avaient fait main basse sur de nombreux et précieux bibelots dont la valeur totale atteignait un million.

Pas plus que ses serviteurs, Mme Blumenthal, qui couchait au-dessus du salon cambriolé, n'a perçu le moindre bruit suspect.

Aussitôt averti du vol, M. Morin, commissaire de police d'Auteuil, accompagné de son secrétaire, se rendit 13, boulevard Montmorency, et recueillit de Mme Blumenthal, les déclarations qu'on vient de lire et qui ne permettent de suivre aucune piste sérieuse.

Il se permit y avoir, en effet, aucun rapport entre le passage bruyant de l'automobile signalée par la femme de chambre et l'exploit des cambrieleurs. Nous devons ajouter que Mme Fleurance Blumenthal n'a pas voulu jusqu'à présent porter plainte.

Il pleuvait du sang dans le wagon..

Dijon, 20 mai. — Entre les gares de Séguigny et de Beaune, dans le train express numéro 100, un voyageur qui avait actionné le signal d'alarme et obtenu l'arrêt, déclara au chef de train qu'en passant d'un wagon à l'autre par le soufflet ad hoc, il avait constaté qu'il pleuvait du sang de la partie supérieure dudit soufflet. Un examen rapide fit découvrir un corps, dont les jambes pendaient dans l'entre-voie.

Le cadavre, descendu, fut identifié par certains papiers trouvés sur lui. Il s'agit de soldat Eugène Rougeot, 20 ans, du 32^e régiment d'artillerie qui revint de permission de Paris, où habitent ses parents, domiciliés rue des Partants. On suppose qu'ayant trop chaud dans son compartiment l'imprudent était monté sur le wagon, et qu'au passage sous un pont, il fut projeté sur le soufflet.

Nos problèmes de mots croisés

PROBLEME N° 1 : LA CARMENITA

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

HORIZONTELEMENT. — Pronom personnel. — 3. Couleur. — 7. Petite quantité. — 9. Conjonction. — 10. Qui a la couleur de l'arc-en-ciel. — 11. Conjonction. — 12. Ordre des cérémonies. — 13. Nom du soleil chez les Egyptiens. — 16. Présentement. — 17. Fleuve. — 21. Refus. — 22. Exposer en vente. — 23. Proposition. — 24. Du verbe aller. — 25. Enfant mâle. — 31. Un des noms de Troie. — 32. Instrument pour serrer les objets. — 33. Conjonction. — 34. Adjectif possessif. — 35. Action de fuir. — 37. Initiales d'un écrivain dont on vient de fêter le centenaire. — 38. Fleuve de Toscane. — 39. Négation.

VERTICALEMENT. — 1. Dynastie de Rois. — 2. Allonge. — 3. Du verbe lire. — 4. Métal. — 5. Note de musique. — 6. Un matière de 7. Danger. — 8. Distance. — 13. Partie du corps. — 14. Part de Jason. — 17. Pronom personnel. — 18. Note de musique. — 19. Article. — 20. Ronger. — 24. Instrument pour agiter le grain. — 26. Parties chantées par des voix en chœur. — 27. Du verbe lire. — 28. Partie du corps. — 29. Pronom indéfini. — 30. Ce qu'on enlève à l'ennemi. — 33. Département français. — 35. Note de musique. — 36. Adjectif possessif.

Chaque case blanche doit être remplie par une des lettres qui composent les mots correspondants à ceux dont nous donnons ci-dessus le synonyme ou la définition. Chaque mot est écrit part d'un chiffre — horizontalement ou verticalement — selon nos indications — et se poursuit jusqu'à ce qu'il rencontre une case noire. Il n'y a pas à tenir compte des accents, des cédilles, du pronoms des verbes pronominaux, ni des lettres liées — a, z, etc. — qui doivent occuper deux cases.

(Recueil des Mots Croisés, Grassat Editeur).

Nous publierons dimanche prochain le résultat de problème n° 2. PROBLEME N° 2 : LA CARMENITA et le second problème à résoudre.



Qui gagnera ?

Soyons impitoyables et commençons par ne pas retenir les coureurs sur lesquels nous n'avons que d'incertains renseignements et ceux qui, cette année, n'ont récolté que des succès faciles, ou se sont contentés de se classer en bon rang.

Notre première sélection. Brutale, nous l'avouons, nous laisse : Garby, Garnand, Gayet, Dubois, Corot, Normand, Ondet, Vierge, Pelletier, Serpault, Verrière, Faure, Grenner, Denot, Venot et Brière. Eliminons ce dernier dont le moral est très mauvais et examinons les titres de nos favoris :

Garby : le favori des Nivernais. 40^e du Tour de France 1924.

Garnand : ancien champion de vitesse de la Nièvre. En pleine forme.

Gayet : le vainqueur du 1^{er} Nevers-Vichy-Nevers.

Dubois : la révélation de 1924. 3^e dans le 1^{er} Nevers-Vichy-Nevers.

Corot : dimanche dernier, gagnait magnifiquement les 100 km. du brevet militaire, en 3 h. 16. S'est tout spécialement préparé.

Normand : a terminé en bon rang plusieurs Tours de France. Vainqueur du récent prix de l'Isère.

Ondet : vainqueur du Trophée Rayat-Wonder 1925. Depuis le début de la saison, a gagné 11 courses !

(L'écuyer de Marcel MUYARD)

De haut en bas : NORMAND, J. PELLETIER, ONDET.

(Lire la suite en page 2)

L'ÉVÈNEMENT SPORTIF DU JOUR

Nevers-Vichy-Nevers

(Suite de la première page)

Reby : un des meilleurs coureurs de l'Allier. Pelletier : vainqueur de deux Tours de France, en seconde catégorie.

Serpault : l'as de Vierzon, le vainqueur moral de l'année dernière.

Verrière : qui, en compagnie de Deschamps, « écume » dans la Région de Bourges.

Faire : un des meilleurs coureurs de Saint-Etienne.

Verot : vainqueur du circuit de La Rafale à Dijon.

Faisons une deuxième sélection, ne gardons que les as ou ceux qui me paraissent les plus susceptibles d'atteindre l'objectif des 1.000 francs qui récompenseront le vainqueur : Gayet, Garby, Normand, Corot, Pelletier, Serpault, Ondet et Verrière.

Il s'agit huit ! Recueillons-nous, inspirez-nous, et allons-y de notre pronostic. Je vois dans l'ordre :

NORMAND Pelletier, Ondet, Garby, Gayet, Serpault, Verrière et Corot.

A l'exception de Bouillé et de Deschamps, indisponibles, tous les champions de la région du centre ont répondu à notre appel.

L'équipe Peugeot Gayet, Ondet, Gamard, Normand, Corot, Serpault, Dubois, Verrière et Corot.

Des révélations Elles sont possibles... Il y a les juniors ambitieux qui ont soigné spécialement leur entraînement en vue de l'épreuve et puis, ce fait-il toujours pas complier sur la « glorieuse incertitude du sport ! »

Nevers-Vichy-Nevers a remporté un succès auprès de nos champions du Centre, nul doute qu'il n'en remporte également un grand auprès des populations qui feront la fête pour admirer et applaudir les fugitifs cyclistes, à la poursuite du triomphe... et des prix. Ceux-ci ne sont point négligeables : ils totalisent une somme de près de 6.000 francs.

Enfin notre course doit remporter un succès purement sportif. Le parcours a été minutieusement étudié et les temps réalisés seront excellents, il n'est nul besoin d'être prophète pour l'affirmer.

En outre, Nevers-Vichy-Nevers doit avoir sa répercussion, son résultat pratique contribuera certainement à développer le goût du beau sport qu'est le cyclisme. Souhaitons donc que notre épreuve fasse des néophytes... Trop de jeunes gens encore négligent la « petite reine » et ne voient en elle qu'une machine de course. On peut être cycliste sans être coureur ; vérité première qui est bon de répéter.

Elles sont possibles... Il y a les juniors ambitieux qui ont soigné spécialement leur entraînement en vue de l'épreuve et puis, ce fait-il toujours pas complier sur la « glorieuse incertitude du sport ! »

Nevers-Vichy-Nevers a remporté un succès auprès de nos champions du Centre, nul doute qu'il n'en remporte également un grand auprès des populations qui feront la fête pour admirer et applaudir les fugitifs cyclistes, à la poursuite du triomphe... et des prix. Ceux-ci ne sont point négligeables : ils totalisent une somme de près de 6.000 francs.

Enfin notre course doit remporter un succès purement sportif. Le parcours a été minutieusement étudié et les temps réalisés seront excellents, il n'est nul besoin d'être prophète pour l'affirmer.

En outre, Nevers-Vichy-Nevers doit avoir sa répercussion, son résultat pratique contribuera certainement à développer le goût du beau sport qu'est le cyclisme. Souhaitons donc que notre épreuve fasse des néophytes... Trop de jeunes gens encore négligent la « petite reine » et ne voient en elle qu'une machine de course. On peut être cycliste sans être coureur ; vérité première qui est bon de répéter.

L'élection des municipalités dans le Centre

ALLIER

Etoussat. — Maire : M. Aléonard ; adjoint : M. Bouchet.

Thénac. — Maire : M. Henri Déret ; adjoint : M. Louis Pégaud.

CHER

Allogny. — Maire, M. Fournier, adjoint, M. Rolland.

Avord. — M. Antoine Thomas maire, adjoint M. Bougrat.

Baugy. — M. Lelargé élu maire, M. Croit élu adjoint.

Charost. — Maire, M. Brunet, adjoint, M. Forest.

Givray. — Maire, M. Coudreau, adjoint, M. Paviot.

Chassy. — M. Luquet réélu maire, adjoint, M. Lepas.

Méac. — M. Duret élu maire, adjoint, M. Mico.

Crosses. — M. Chetrier réélu maire, adjoint, M. Thevenot.

Farges-en-Septaine. — M. Pillet maire, M. Poirier adjoint.

Jussy-Champagne. — M. d'Amécourt réélu maire, adjoint, M. Souciet.

Foccy. — Maire, M. Girard, adjoint, M. Durand.

Limeux. — Maire, M. Chevallet, adjoint, M. Chevalier.

Lury. — Maire, M. Morin, adjoint, M. Bidault.

La Chapelle-Saint-Ursin. — Maire, M. Prévost, adjoint, M. Petit.

Le Subray. — M. Amend réélu maire, adjoint, M. Baujard.

Lapan. — M. Gimonet, maire ; adjoint, M. Margueriat.

Levet. — M. Paulin réélu maire, adjoint, M. Luquet.

Laverdines. — M. Gindre réélu maire ; adjoint, M. Bruis.

Lissay-Lochy. — M. Gueniau réélu maire, M. Marschal, élu adjoint.

Lazay. — M. Marray élu maire, adjoint, M. Rivière.

Marmagne. — M. Charles Raffin maire, adjoint M. Joseph Duffaut.

Mornay-sur-Allier. — Est élu maire M. Charles Debrade et M. Jean Perrichon adjoint.

Le départ et l'arrivée à Nevers

L'appel des coureurs, vérification des licences, remise des dossards et plombage des machines, auront lieu à 5 heures, café du Berry, place de la Gare. Départ en peloton, à 6 heures. Départ officiel, café des Promenades et des Sports, route de Lyon, à 6 h. 45.

Les coureurs qui ne se présenteront pas à l'appel, à l'heure indiquée, bien que se présentant à l'heure fixée pour le départ ne prendront pas part à la course.

L'arrivée se produira route de Lyon, vers 17 h. 20.

Le départ de Vichy

Le départ de Vichy, pour la 2^e étape, sera donné à 13 h. 30. Le contrôle d'arrivée à Vichy sera fermé à 12 heures. Tout coureur arrivant après cette heure sera éliminé de la 2^e étape.

L'horaire probable

(Calculé sur une trentaine de kilomètres à l'heure)

Magny, 7 heures ; Saint-Pierre, 7 h. 25 ; Lury-Levy, 7 h. 55 ; Montilly, 8 heures ; Moulins, 9 h. 15 ; Bressolles, 9 h. 25 ; Chemilly, 9 h. 35 ; Châtel-Neuve, 9 h. 55 ; Montilly, 10 heures ; Saint-Pourçain, 10 h. 20 ; Saint-Dizier, 10 h. 40 ; Saint-Rémy, 10 h. 55 ; Vichy, 11 h. 10.

Vichy, départ, 13 h. 30 ; Cusset, 13 h. 35 ; Creuzier-le-Neuf, 13 h. 45 ; Saint-Germain-des-Fossés, 13 h. 50 ; Billy, 14 heures ; Créchy, 14 h. 10 ; Varennes, 14 h. 20 ; Saint-Loup, 14 h. 35 ; Bessay ; Foulon, 15 h. 15 ; Moulins, 15 h. 25 ; Villeneuve, 15 h. 50 ; Chantevay, 16 h. 15 ; Saint-Pierre, 16 h. 30 ; Magny, 16 h. 55 ; Nevers, 17 h. 20.

Recommandations

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

Spectateurs, soyez prudents, priez-vous docilement aux commandements du service d'ordre.

Notre favori est donc Normand. Mais que le meilleur gagne, pour employer la formule consacrée, et que les Nivernais soient aussi nombreux que l'an passé pour applaudir nos cyclistes qui auront dans les jambes 225 kilomètres, c'est-à-dire plus que la distance qui sépare Nevers de la capitale.

Automobilistes qui suivrez officiellement la course, soyez prudents. N'incommodez pas les coureurs en faisant de la poussière et obéissez aux injonctions des officiels. Ne donnez aucun renseignement aux coureurs au cours de l'épreuve ; les règlements sont formels à ce sujet.

Automobilistes qui désirez suivre en amateur, mettez-vous à la queue des voitures officielles ou, si vous les dépassez, vous devez dépasser aussi les coureurs d'au moins plusieurs centaines de mètres.

DERNIÈRE HEURE

LA POLITIQUE A NEVERS

La réunion nocturne du Conseil municipal amputé

(Suite de notre page 3)

Dans notre article précédemment rédigé, nous lisons : « Trois conseillers balancés ».

A l'issue de la séance de la nuit dernière, nous sommes en mesure de dire qu'il n'y a eu que deux qui balancent : MM. Baucher et Duchemin, qui n'étaient pas présents, le premier ayant prévenu qu'il était retenu à Cosne, et le second qu'il était souffrant.

La démission de ces deux conseillers semble d'ailleurs être considérée comme acquise, car, alors que les 14 conseillers qui étaient présents se sont fait inscrire dans de nombreuses commissions — dans au moins trois chacun d'eux — MM. Baucher et Duchemin n'ont été inscrits que dans la seule commission du ravitaillement, la plus chargée en membres ; leur départ ne rompaient donc nul équilibre. Ils ont même l'air de figurer là en surnombre ou par simple principe.

Donc, 11 conseillers démissionnaires, 2 qui le seront probablement et 14 qui ne le seront certainement pas.

L'admission ne pouvant avoir lieu qu'à un total de 14 démissionnaires, elle n'aura certainement pas lieu. Il y aura, en conséquence, des élections partielles, soit de 11, soit de 13 conseillers.

Dans l'après-midi, le bruit avait couru que M. Périn démissionnerait ce soir, qu'il avait sorti du Conseil général. M. Loquin aurait été dans ce but faire pression sur le nouveau maire, lui proposant par compensation quelque autre poste intéressant.

S'il est exact que MM. Loquin et Périn ont conféré dans la soirée, et ont examiné la situation, il est inexact, par contre, que M. Périn songe à démissionner. Il a présidé la séance en maire très définitif, faisant des projets à très longue échéance et parlant de sa conduite future en tant que maire, avec une magnifique assurance.

Etalent donc présents : MM. Périn, maire ; Bailly et Pannecière, adjoints ; Gonin, Bonnet, Amyot, Bilbau, Franc, Frédéric, Bouchard, Soudan, Roussillon, Morizot et Lasserre.

Il a été procédé à la composition des diverses commissions, puis aux travaux qui attendent ces commissions, ainsi que des différents projets dont elles seront tout d'abord saisies.

Nous en parlerons demain. F. O.

LE CONGRES DE LU, N. G.

Paris, 20 mai. — Les anciens combattants, groupés dans les 4200 sections composant à l'heure actuelle l'Union nationale des Combattants (U. N. C.), vont tenir leur congrès du 28 au 31 mai, à Périgueux.

Les délégués étudieront quelles modifications intéressent les anciens combattants attendent encore leur réalisation (l'Office national de Combattant tout particulièrement) et envisageront quelles réformes doivent être introduites pour compléter les lois existantes (celle concernant la retraite mutuelle du combattant notamment).

LA MOSELLE N'OUBLIE PAS

Metz, 20 mai. — Le conseil général de la Moselle a adressé à Mme Mangin, veuve du général, ses condoléances émues pour la mort du Grand Lorrain, qui a tout sacrifié pour reconquérir son pays d'origine.

L'ALLEMAGNE EST A DROITE

Berlin, 20 mai. — L'ordre du jour de méfiance des social-démocrates a été repoussé cet après-midi au Reichstag, par 214 voix contre 129 et 25 abstentions.

L'ordre du jour de méfiance présenté par les communistes a été repoussé à la même majorité.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 20 mai. — Au cours de la séance tenue par la Chambre des Communes, M. Chamberlain a annoncé que Lord Allenby avait donné sa démission de haut commissaire en Egypte et que sir Georges Lloyd, membre du Parlement, avait été désigné pour le remplacer.

Peu après, M. Chamberlain fut amené à déclarer qu'aucun échange de vues n'avait eu lieu entre l'Angleterre et les gouvernements français et espagnol, au sujet des opérations militaires au Maroc.

D'autre part, le secrétaire au Foreign-Office a affirmé au commandeur Kenworthy, qui le gouvernement britannique n'avait pas adressé ses félicitations au maréchal Hindenburg pour son élection à la présidence du Reich. Cette déclaration provoqua une certaine sensation car elle contredit celle faite lundi dernier par le sous-secrétaire au Foreign-Office, affirmant que les alliés s'étaient mis d'accord pour adresser leurs félicitations au maréchal.

Pourquoi le gouvernement britannique ne félicite-t-il pas le nouveau président comme il l'a fait pour le docteur Ebert ? demanda alors le commandeur Kenworthy.

M. Chamberlain se contenta de répondre qu'il ne se souvenait pas de ce qui avait pu se passer au moment de la nomination du président Ebert, à la présidence du Reich.

LES MEFATS DE L'ORAGE

Senlis, 20 mai. — De violents orages ont éclaté dans la région de Reims, occasionnant d'importants dégâts. Dans la région de Reims-Fosse-Martin, les dommages causés aux cultures de céréales atteignent 800.000 francs. Plusieurs maisons de cette localité sont encore envahies par les eaux. La route qui va d'Acly à Nogent est coupée et des pavés arrachés ont été retrouvés à 500 mètres plus loin.

LA Foudre FAIT DES VICTIMES

Bruxelles, 20 mai. — Au cours d'un violent orage qui s'est déchaîné sur la région de Soignies, une fille de 14 ans, atteinte par la foudre, a été tuée net.

D'autre part, près de Carrières, la foudre a sérieusement blessé une servante et a demi-paralysé une jeune fille.

En outre, à Courcelles, la foudre a incendié deux maisons oignons. Les dégâts sont évalués à 50.000 francs.

A Tubize, la foudre a incendié une fabrique de soieries artificielles.

Enfin, un orage d'une extrême violence, accompagné de grêlons d'une grosseur inusitée, s'est abattu sur Séze et les environs, brisant des milliers de vitres. Le quartier ouest de la ville a été un moment inondé.

EMPOISONNÉS PAR LE BOUDIN

Charleroi, 20 mai. — Une quarantaine d'habitants de Courcelles (à cheval sur le boudin acheté chez le même charcutier) ont subi un commencement d'empoisonnement plus ou moins grave.

M. Vandevyvere devant la Chambre belge

Libéraux et socialistes votent contre lui

Bruxelles, 20 mai. — La séance de la Chambre a été ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Brunel. M. Vandevyvere a donné lecture de la déclaration ministérielle.

Le gouvernement, a-t-il dit, se présente devant vous après la crise la plus longue qu'il ait connue en notre histoire parlementaire. S'il est composé en majorité de catholiques, c'est parce que nous n'avons pu nous assurer les collaborations que nous jugeons désirables.

Passant aux problèmes de politique extérieure, le président du Conseil déclare : — Nous entendons rester fidèles aux lignes directrices observées par les cabinets précédents.

M. Max, bourgmestre de Bruxelles, fait ensuite l'éloge de l'initiative de M. Vandevyvere, et expose les raisons pour lesquelles les libéraux ne votent pas la confiance envers M. Vandevyvere.

Enfin, M. Vandevyvere parlant au nom des socialistes, confirme que lui aussi votera contre le gouvernement Vandevyvere.

Les cambrieurs chez Mm Rackowsky

Meudon, 20 mai. — D'audacieux malfaiteurs ont tenté, la nuit dernière, de cambrioler le château de Mme Rackowsky, belle-mère du grand duc Boris, qui contient des objets d'art et un mobilier de grande valeur.

On croit que les malfaiteurs, dérangés au cours de leur tentative se virent forcés de s'enfuir avant d'avoir emporté quoi que ce fut.

Le communiqué marocain

Casablanca, 20 mai. — Le communiqué officiel suivant nous a été transmis sur la situation actuelle au Maroc :

Au centre, situation inchangée. Des rassemblements ennemis ont été constatés dans le Haut Ouergha.

A l'Est, les Rifains renforcent leurs garnisons. Le groupe Camby s'est porté, le 19 mai, sur Bab-Misard, où il a livré un vif combat.

Est-ce un crime des Polonais ?

Nancy, 20 mai. — Les recherches poursuivies en barque sur la Meurthe pendant toute la journée par la police pour retrouver les autres tronçons du corps dont les deux jambes ont été retirées de la Meurthe mardi dernier, sont restées infructueuses. La police a retenu les noms de quinze derniers mois ayant quitté Nancy durant ces derniers mois sans laisser d'adresse.

D'autre part, une première piste est suivie. On sait que les bandits polonais arrêtés à Versailles avouèrent que le chef nommé Théophile Valerian, sué et polonais, âgé de 31 ans, considéré comme « boncoeur et sérieux » a quitté Nancy, où il travaillait sans laisser d'adresse depuis le mois de décembre 1924.

Cet ouvrier possédait un livret de caisse d'épargne de 6.000 francs, dont le montant fut retiré par l'individu porteur de ces papiers. Le signalement de cet individu correspond à celui du chef des bandits polonais, Théophile Valerian aurait-il été tué par ces derniers et déposé ?

RETOUR AUX MARES STAGNANTES

Dijon, 20 mai. — Le conseil général de la Côte-d'Or a émis le vœu que les consultations électorales futures aient lieu au scrutin uninominal d'arrondissement en souhaitant que la Chambre vole sans retard le projet admis par la Haute Assemblée.

Par ailleurs également le vœu que les révisions des dossiers des anciens retraités soient activées dans tous les ministères.

NOUVELLES BREVES

Pour mettre un terme à leurs souffrances, Mme Louise Tafforeau, cultivatrice à Buloup, et M. Auguste Babault, cultivateur à Villefranc-sur-Mer, se sont suicidés. La première a été trouvée asphyxiée, le second, pendu.

Devant comparait devant le tribunal correctionnel au sujet d'un vol, le cultivateur Jules Cochein, du Plessis-Dorin, a été trouvé pendu.

A la ferme de la Hersonnière, commune de Sarze-sur-Braye, le petit Roland Oudoyer, 8 ans, trompant la surveillance de ses parents, s'est noyé.

Camille Calma, 17 ans, pupille évadé de la colonie pénitentiaire de Metz, a été arrêté. Calma s'est reconnu l'auteur de plusieurs vols commis depuis son évasion en Touraine et sur les bords du Cher.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 20 mai. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 21 mai.

Région Parisienne. — Temps plus doux, vent d'Ouest à Sud-Ouest 2 à 4 mètres. Ciel nuageux avec éclaircies, rares ondées. Brumeux le matin. Température nocturne en faible baisse. Minimum de température, environ 7°.

Région du Centre. — Temps plus doux et assez beau. Vent nul à Sud-Ouest 2 à 4 mètres. Ciel nuageux avec belles éclaircies. Brumeux le matin. Température nocturne en baisse. Minimum de température, environ 7°.

Région du Massif-Central. — Mêmes prévisions que pour le Centre. Minimum de température, environ 8°.

Les Courses

MERCREDI AU TREMBLAY

Prix Ronzi. — 1. Franz Hals, L. Touffan ; 2. Solet, C.ouchant, M. de Rivaud ; 3. Vidouze, A. Manly.

Prix mutuel : 40 et 23 ; 24,50 et 11 ; 19 et 8,50.

Prix Légitime. — 1. Myrica, R. Siblat ; 2. Cocagne, E. Morgen ; 3. Diksabrulle, L. Queenborough.

Prix mutuel : 66,50 et 23 ; 12 et 14 ; 29,50 et 12, 21,50 et 11,50.

ALLIER

Au Conseil général de l'Allier

(Séance de mercredi après-midi)

La commission administrative de l'Office départemental et municipal de placement de Moulins présente au conseil, en lui demandant de la prendre en considération, une requête du directeur du dit office tendant au réajustement des traitements des employés...

Après examen du fonctionnement de l'Office, la commission, d'accord avec le directeur, a pensé que le personnel actuellement composé de trois employés pourrait être réduit à deux. L'économie réalisée, soit 350 francs par mois, permettrait de relever de 100 francs les traitements du directeur et de l'employé restant et de les porter respectivement à 750 francs et 450 francs par mois.

Le conseil général renvoie à sa prochaine session sa décision dans cette affaire.

L'inspection académique est autorisée à contracter un abonnement au Journal Officiel aux frais du département.

Le conseil maintient sa précédente délibération refusant l'assimilation des secrétaires de parquets aux employés de la préfecture et des sous-préfectures.

Un crédit de 21.200 francs est voté pour réparations à la sous-préfecture de Montluçon, et un autre, de 24.000 francs, pour réparations à celle de Lempdes.

Le conseil, après avis de la commission des finances, décide l'acquisition, par le département, de la propriété du Priuré, à Bourbon-l'Archambault, pour le logement de la brigade de gendarmerie; donne mandat au conseil municipal de Montluçon de prendre une décision définitive touchant la valeur de cette propriété et l'évaluation des réparations; décide l'inscription au budget d'une somme de 70.000 francs, à titre de premier versement sur le prix d'achat éventuel.

L'automobile départementale de la préfecture a besoin de grosses réparations, dont le coût est estimé à 15.000 francs; mais la maison Renault acceptée de l'échanger contre une neuve et le département n'aurait ainsi à verser que 16.000 francs.

A dépense à peu près égale, l'échange est donc beaucoup plus avantageux, et le conseil y consent.

Un congrès national du travail doit avoir lieu prochainement à Montluçon. Les organisations ouvrières ont formulé, à cette occasion, une demande de subvention, 2.000 francs sont votés.

Un crédit de 7.000 francs est voté pour réparations aux calorifères du tribunal civil et du tribunal de commerce de Montluçon.

Les essais d'automotrices sont ajournés, faute de ressources.

Avis favorables sont donnés au rétablissement d'un train entre Moulins et Pary-le-Monial; à la création de quais dans la gare de Bessay et de Villeneuve-sur-Allier.

Une subvention de 2.000 francs est votée à la commission départementale du travail de Montluçon pour l'organisation du congrès national des commissions départementales du travail de France, qui doit se tenir dans cette ville.

A la requête du Syndicat des pharmaciens de l'Allier, le conseil élève de 7 à 10 francs le prix maximum des ordonnances délivrées au compte du service de l'assistance médicale gratuite.

L'achèvement d'une nouvelle galerie de cures va permettre l'admission de 90 malades de plus au sanatorium François-Mercier. Il s'ensuivra une dépense de 113.825 francs, dont une moitié sera couverte par la subvention de l'Etat et l'autre imputée au compte du sanatorium.

Le conseil approuve cette dépense et d'autre part, exprime ses vifs remerciements à Mme François-Mercier, qui a bien voulu prendre à sa charge les frais de construction d'une vacherie au sanatorium.

M. Auguste Turaud donne lecture de son rapport sur le réajustement des salaires des cantonniers départementaux concluant: 1° à porter le nombre de ces agents de 300 à 330 en 1925 et à 360 en 1926; 2° d'inscrire au budget supplémentaire un crédit de 100.000 francs.

M. Gaume demande une augmentation de salaire de 20 % pour toutes les catégories. M. Régnier signale que le coefficient d'augmentation est actuellement de 455 par rapport à 100 en 1914.

Sur la proposition du président, les conclusions du rapport seront appliquées au personnel jusqu'à la session prochaine. En septembre, la question reviendra devant le conseil général.

Un crédit de 250 francs est alloué à la Société du crédit immobilier de Moulins.

Le ministre des travaux publics, saisi de la demande de subvention d'Etat prévue par la loi pour le nouveau service d'autobus du département de l'Allier, a formulé, après examen du dossier, diverses objections sur les clauses du contrat, et le conseil général et appelé à se prononcer sur les modifications à apporter à ce contrat.

M. Turaud, dans un long rapport dont M. le président louera tout à l'heure, « la méthode, la précision et la clarté », propose une vingtaine de conclusions dont voici les principales:

Augmentation de deux centimes par kilomètre (0 fr. 22 au lieu de 0 fr. 20) du tarif des voyageurs; relèvement des tarifs marchandises, que la commission départementale reçoit mandat d'établir; suppression, à partir du 15 juin, de la ligne Moulins, Dorne, dont l'exploitation est très déficitaire (les usagers de cette ligne continueront à disposer du service Paugam); sursurte à payer par la Nièvre, pour la ligne Lucenay-Dezize.

Enfin, les lignes dont la recette kilométrique n'atteindra pas 1 fr. 25 pour les services simples et 1 fr. 25 pour les services doubles pourront être supprimées, après nouvel examen par le conseil général.

Le conseil adopte ces conclusions. Les conseillers communistes avaient déposé un vœu protestant contre la guerre au Maroc et l'ampleur qu'elle semble devoir prendre. Ce vœu est adopté sans débat.

Le budget additionnel est établi comme suit: Recettes: 235.176 fr. 24; dépenses: 211.622 fr. 32.

Avant de se séparer, le conseil décide de se réunir le lundi 21 septembre pour la deuxième session.

Il a proposé que la date d'ouverture de la chasse ait lieu le dernier dimanche d'août. La session est close.

COSNE D'ALLIER LES FETES DU 31 MAI ET DU 1er JUIN Le comité des fêtes organise un grand festival de musique le 31 mai, jour de Pentecôte, et une grande cavalcade le lundi 1er juin.

Il invite ses voisins à assister à ces fêtes. Comme par le passé, ses visiteurs recevront le meilleur accueil.

Le programme sera donné par affiches. Des tracts spéciaux seront organisés. Le comité des fêtes remercie tout ses sociétaires.

VICHY

CHAMPIONNAT DU CENTRE DE TENNIS

Les engagements pour le championnat de tennis qui aura lieu les 31 mai et 1er juin au Sporting Club de Vichy seront reçus au siège social du Comité, 11, rue du Parc, jusqu'au 20 mai inclus, date à laquelle ils seront définitivement clos.

Il est rappelé aux joueurs désirant prendre part à ce championnat qu'ils doivent faire partie d'un club affilié à la Fédération Française de Lawn-Tennis et être domiciliés depuis trois mois dans la région.

CYCLISTE RENVERSE PAR UN CAMION-AUTO

M. Pierre Tremblat, 42 ans, aux environs de Vendat a été renversé par un camion-auto appartenant à M. Régnier, commerçant à Billy. Il a été admis à l'hôpital civil pour contusions multiples sur tout le corps.

LA SAISON

Le Grand Casino. Aujourd'hui jeudi: L'Avocat comédie en 3 actes de M. Brieux. Demain vendredi: Les Vignes du Seigneur, pièce en 3 actes, de MM. R. de Fiers et F. de Croisset.

L'Élysée Palace. — Tous les soirs, concerts symphoniques. Bozzy et son orchestre. Jeu de la boule. Vendredi 29 mai, débuts de la troupe de Music Hall.

Au Petit Casino. — Concerts tous les jours, à 12 h. 45, 17 h. 45, 20 h. 15, Mlle M. Angot, soprano dramatique; M. Lelies, baryton d'opéra-comique, entrée gratuite.

Une hôte. — Le marquis A. de Calès; Mme Unes-Berliot; M. M. Sibille; M. A. Cameron; M. C. Diamandy; M. et Mrs Lancaster; lady M. S. Berkebeck; Mme Saint Rainer; M. et Mme Jules Marchand; Mrs C. M. Foley; M. et Mrs Elliot Alves.

Diverses arrestations. — M. Collobert Etienne, 31 ans, originaire d'Échalot (Rhône) a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de cette ville, pour abus de confiance.

Léonie Bougeon, 24 ans, native de l'Ain, qui avait été condamnée par le tribunal de Bel-fort à un mois de prison pour ivresse publique a été également arrêtée.

VARENNES-SUR-ALLIER

LA TOMBOLE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Voici les numéros gagnants du tirage de la tombola:

Table with 10 columns of numbers: 20 54 64 70 72 117 126 156 180 184 215 217 287 312 319 336 344 372 401 491 510 536 617 620 624 630 636 653 716 719 722 739 752 772 796 799 822 830 832 855 872 876 925 939 957 967 973 988 998 1003 1013 1066 1082 1101 1118 1120 1127 1131 1147 1159 1167 1190 1195 1206 1215 1217 1220 1230 1262 1265 1278 1282 1312 1349 1357 1351 1408 1416 1438 1455 1462 1476 1534 1550 1620 1628 1627 1639 1665 1688 1705 1730 1743 1763 1806 1819 1830 1849 1909 1922 1931 1915 1984 2011 2015 2026 2033 2060 2084 2104 2105 2167 2172 2174 2180 2198 2203 2212 2275 2380 2580 2610 2644 2683 2688 2901 2932 2933 2937 2938 2939 2940 2941 2942 2943 2944 2945 2946 2947 2948 2949 2950 2951 2952 2953 2954 2955 2956 2957 2958 2959 2960 2961 2962 2963 2964 2965 2966 2967 2968 2969 2970 2971 2972 2973 2974 2975 2976 2977 2978 2979 2980 2981 2982 2983 2984 2985 2986 2987 2988 2989 2990 2991 2992 2993 2994 2995 2996 2997 2998 2999 3000 3001 3002 3003 3004 3005 3006 3007 3008 3009 3010 3011 3012 3013 3014 3015 3016 3017 3018 3019 3020 3021 3022 3023 3024 3025 3026 3027 3028 3029 3030 3031 3032 3033 3034 3035 3036 3037 3038 3039 3040 3041 3042 3043 3044 3045 3046 3047 3048 3049 3050 3051 3052 3053 3054 3055 3056 3057 3058 3059 3060 3061 3062 3063 3064 3065 3066 3067 3068 3069 3070 3071 3072 3073 3074 3075 3076 3077 3078 3079 3080 3081 3082 3083 3084 3085 3086 3087 3088 3089 3090 3091 3092 3093 3094 3095 3096 3097 3098 3099 3100 3101 3102 3103 3104 3105 3106 3107 3108 3109 3110 3111 3112 3113 3114 3115 3116 3117 3118 3119 3120 3121 3122 3123 3124 3125 3126 3127 3128 3129 3130 3131 3132 3133 3134 3135 3136 3137 3138 3139 3140 3141 3142 3143 3144 3145 3146 3147 3148 3149 3150 3151 3152 3153 3154 3155 3156 3157 3158 3159 3160 3161 3162 3163 3164 3165 3166 3167 3168 3169 3170 3171 3172 3173 3174 3175 3176 3177 3178 3179 3180 3181 3182 3183 3184 3185 3186 3187 3188 3189 3190 3191 3192 3193 3194 3195 3196 3197 3198 3199 3200 3201 3202 3203 3204 3205 3206 3207 3208 3209 3210 3211 3212 3213 3214 3215 3216 3217 3218 3219 3220 3221 3222 3223 3224 3225 3226 3227 3228 3229 3230 3231 3232 3233 3234 3235 3236 3237 3238 3239 3240 3241 3242 3243 3244 3245 3246 3247 3248 3249 3250 3251 3252 3253 3254 3255 3256 3257 3258 3259 3260 3261 3262 3263 3264 3265 3266 3267 3268 3269 3270 3271 3272 3273 3274 3275 3276 3277 3278 3279 3280 3281 3282 3283 3284 3285 3286 3287 3288 3289 3290 3291 3292 3293 3294 3295 3296 3297 3298 3299 3300 3301 3302 3303 3304 3305 3306 3307 3308 3309 3310 3311 3312 3313 3314 3315 3316 3317 3318 3319 3320 3321 3322 3323 3324 3325 3326 3327 3328 3329 3330 3331 3332 3333 3334 3335 3336 3337 3338 3339 3340 3341 3342 3343 3344 3345 3346 3347 3348 3349 3350 3351 3352 3353 3354 3355 3356 3357 3358 3359 3360 3361 3362 3363 3364 3365 3366 3367 3368 3369 3370 3371 3372 3373 3374 3375 3376 3377 3378 3379 3380 3381 3382 3383 3384 3385 3386 3387 3388 3389 3390 3391 3392 3393 3394 3395 3396 3397 3398 3399 3400 3401 3402 3403 3404 3405 3406 3407 3408 3409 3410 3411 3412 3413 3414 3415 3416 3417 3418 3419 3420 3421 3422 3423 3424 3425 3426 3427 3428 3429 3430 3431 3432 3433 3434 3435 3436 3437 3438 3439 3440 3441 3442 3443 3444 3445 3446 3447 3448 3449 3450 3451 3452 3453 3454 3455 3456 3457 3458 3459 3460 3461 3462 3463 3464 3465 3466 3467 3468 3469 3470 3471 3472 3473 3474 3475 3476 3477 3478 3479 3480 3481 3482 3483 3484 3485 3486 3487 3488 3489 3490 3491 3492 3493 3494 3495 3496 3497 3498 3499 3500 3501 3502 3503 3504 3505 3506 3507 3508 3509 3510 3511 3512 3513 3514 3515 3516 3517 3518 3519 3520 3521 3522 3523 3524 3525 3526 3527 3528 3529 3530 3531 3532 3533 3534 3535 3536 3537 3538 3539 3540 3541 3542 3543 3544 3545 3546 3547 3548 3549 3550 3551 3552 3553 3554 3555 3556 3557 3558 3559 3560 3561 3562 3563 3564 3565 3566 3567 3568 3569 3570 3571 3572 3573 3574 3575 3576 3577 3578 3579 3580 3581 3582 3583 3584 3585 3586 3587 3588 3589 3590 3591 3592 3593 3594 3595 3596 3597 3598 3599 3600 3601 3602 3603 3604 3605 3606 3607 3608 3609 3610 3611 3612 3613 3614 3615 3616 3617 3618 3619 3620 3621 3622 3623 3624 3625 3626 3627 3628 3629 3630 3631 3632 3633 3634 3635 3636 3637 3638 3639 3640 3641 3642 3643 3644 3645 3646 3647 3648 3649 3650 3651 3652 3653 3654 3655 3656 3657 3658 3659 3660 3661 3662 3663 3664 3665 3666 3667 3668 3669 3670 3671 3672 3673 3674 3675 3676 3677 3678 3679 3680 3681 3682 3683 3684 3685 3686 3687 3688 3689 3690 3691 3692 3693 3694 3695 3696 3697 3698 3699 3700 3701 3702 3703 3704 3705 3706 3707 3708 3709 3710 3711 3712 3713 3714 3715 3716 3717 3718 3719 3720 3721 3722 3723 3724 3725 3726 3727 3728 3729 3730 3731 3732 3733 3734 3735 3736 3737 3738 3739 3740 3741 3742 3743 3744 3745 3746 3747 3748 3749 3750 3751 3752 3753 3754 3755 3756 3757 3758 3759 3760 3761 3762 3763 3764 3765 3766 3767 3768 3769 3770 3771 3772 3773 3774 3775 3776 3777 3778 3779 3780 3781 3782 3783 3784 3785 3786 3787 3788 3789 3790 3791 3792 3793 3794 3795 3796 3797 3798 3799 3800 3801 3802 3803 3804 3805 3806 3807 3808 3809 3810 3811 3812 3813 3814 3815 3816 3817 3818 3819 3820 3821 3822 3823 3824 3825 3826 3827 3828 3829 3830 3831 3832 3833 3834 3835 3836 3837 3838 3839 3840 3841 3842 3843 3844 3845 3846 3847 3848 3849 3850 3851 3852 3853 3854 3855 3856 3857 3858 3859 3860 3861 3862 3863 3864 3865 3866 3867 3868 3869 3870 3871 3872 3873 3874 3875 3876 3877 3878 3879 3880 3881 3882 3883 3884 3885 3886 3887 3888 3889 3890 3891 3892 3893 3894 3895 3896 3897 3898 3899 3900 3901 3902 3903 3904 3905 3906 3907 3908 3909 3910 3911 3912 3913 3914 3915 3916 3917 3918 3919 3920 3921 3922 3923 3924 3925 3926 3927 3928 3929 3930 3931 3932 3933 3934 3935 3936 3937 3938 3939 3940 3941 3942 3943 3944 3945 3946 3947 3948 3949 3950 3951 3952 3953 3954 3955 3956 3957 3958 3959 3960 3961 3962 3963 3964 3965 3966 3967 3968 3969 3970 3971 3972 3973 3974 3975 3976 3977 3978 3979 3980 3981 3982 3983 3984 3985 3986 3987 3988 3989 3990 3991 3992 3993 3994 3995 3996 3997 3998 3999 4000

Les lots non retirés à la date du 30 mai seront acquis par la Société de Secours Mutuels.

Les numéros 2287, 2303, 2339, 2350, 2355, 2408, 2427, 2434, 2441, 2454, 2567, 2575, sont également gagnants.

Toutefois ces billets font partie d'une série de cartes qui a été remise à une Société de Secours mutuels voisine. Cette Société n'ayant pas daigné régler le montant de ces cartes, les n° gagnants sont donc annulés de droit.

Bâton Cadum pour la Barbe

Montluçon

Accidents du travail. — Georges Giraud, 40 ans, plaie à la main droite; Eugène Gérard, courtier, rue de la République, plaie à la plante du pied droit; François Delarivière, 61 ans, maçon rue de la Solidarité, plaie consue à l'index gauche; Maurice Coste, 22 ans, aide-maître à Saint-Jacques, contusion du pied gauche.

Trouvailles. — M. Pierre, route de Moulins, à Lancelotte, a trouvé un portemonnaie qu'on peut lui réclamer; un bracelet avec montre a été trouvé par Mlle Mangenet, épicière, rue Pierre Leroux, qui le tient à la disposition de la propriétaire.

Etat civil. — Éliane Louis, rue de Moulins, 18; Gasciwa Pawlak, rue de Moulins, 18; Maria Resenterra, rue de Moulins, 18; Georges Rochet, 27, rue Racine; Anna Nowak, aux Auberges de Blanzat.

Naissances. — Paul Collas, 79 ans, 16, rue Mizault; Joseph Giraud, 57 ans, 1, rue Bréda.

CUSSET

UN CONCERT DE LA SEMEUSE A l'occasion de la fête patronale, notre Société Musicale donnera aujourd'hui 21 mai, à 15 heures, concert, au kiosque du cours Tracy, un concert sous la direction de M. Danjannet. Voici le programme: 1. Le Florentin, pas redoublé (Allier); 2. Au pays loirain, ouverture (Balay); 3. Fautaisie sur Faust (Gounod); 4. Aubade à Louise (Christl); 5. Symphonie, marche (Reyher).

En deuxième concert aura lieu à 21 heures, sur la place Victor-Hugo, pendant le feu d'artifice.

Classement des chevaux et voitures. — Il est rappelé aux intéressés que la commission de classement des chevaux, juments, mules, mules et voitures susceptibles d'être remis pour le service de l'armée, opérera à Cusset, place Victor-Hugo, le samedi 23 mai prochain, de 9 h. 15 à 13 h. 30.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC L'IMPORTATION DU BETAIL

On demande: 1° si l'importation du bétail sur pied de provenance américaine est autorisée? 2° Quel sont les pays d'Amérique pouvant bénéficier de cette autorisation? On répond: L'importation du bétail sur pied de provenance américaine est interdite, exception faite: 1° pour les animaux des espèces bovine, ovine et caprine provenant du Canada; 2° pour les animaux des espèces bovine et ovine provenant de l'Argentine et de l'Uruguay, et destinés à la boucherie. La délivrance des actes d'importation est subordonnée à l'engagement pris par les bénéficiaires d'exporter, dans un délai de six mois, un bovin reproducteur ou 5 ovins reproducteurs de race pure par 150 têtes de bovins ou 1.000 têtes d'ovins importés. Les animaux importés ne peuvent être débarqués que dans certains ports et doivent être abattus ou livrés même de débarquement dans un délai de dix jours.

NEVRE

LES DESSOUS DE L'ÉLECTION DU MAIRE DE NEVERS

A ce jour, onze conseillers sont démissionnaires et il y a trois hésitants...

Allons-nous vers la dissolution du Conseil?

Ces jours derniers, j'ai beaucoup circulé. J'ai vu beaucoup de gens. Je leur ai posé de nombreuses questions. J'ai enquêté, j'ai vérifié, comparé les affirmations.

J'ai prêté l'oreille à des rumeurs des candidats blackboulés et des candidats qui furent élus m'ont parlé. Ils ne m'ont dit évidemment que ce qu'ils ont bien voulu me dire.

Mais on est journaliste ou on ne l'est pas. Aujourd'hui, je crois connaître enfin la vérité. J'irais même plus loin: je la tiens. Et la voici:

Quelques jours avant les élections, les 27 candidats du Cartel se sont réunis et à l'unanimité — le ballottage étant certain — ont voté une mention selon laquelle le futur maire serait désigné par eux entre les tours de scrutin et que ce maire ne pourrait être autre que celui désigné par le suffrage universel. En d'autres termes, ce serait celui qui obtiendrait le plus de voix. La question de parti ne devait jouer aucun rôle en l'occurrence.

On sait que tant au premier tour qu'au second, c'est M. Rossignol qui a obtenu le plus de voix et que c'est M. Périn qui en a obtenu le moins.

Les communistes savaient qu'ils obtiendraient de 1.100 à 1.200 voix. Ils savaient qu'ils se désistèrent après le premier tour. Et tous les partis n'ignoraient pas que toutes les voix communistes devaient, au second tour, faire bloc sur la liste du Cartel. De là cette assurance des Cartellistes de prévoir l'élection officieuse de leur maire entre les deux tours. S'ils n'obtenaient l'appui communiste, la victoire était considérée par eux comme acquise.

Au moment de la formation de la liste du Cartel, M. Périn serait allé voir M. Rossignol, point encore candidat, et aurait fait pression sur lui afin qu'il fasse partie de la liste, l'assurant qu'il serait maire, étant le plus qualifié de tous et que lui, était beaucoup plus jeune d'une part, et, d'autre, n'y tenait guère.

Dès l'instant où M. Rossignol a fait partie de la liste, M. Périn aurait commencé la lutte sourde, après, farouche, qui s'est terminée par sa victoire inattendue pour tous les Nivernais, dimanche dernier.

La dernière séance du Conseil général fut quelque peu orageuse

La séance de l'après-midi s'ouvrit à 14 heures, sous la présidence de M. Loquin.

On s'occupa longuement du sanatorium de Pignellin. MM. Lehoucq, Chomet, de Thoury furent nommés membres d'une commission d'étude.

Diverses questions ayant trait à l'administration du chemin de fer économique, aux postes et à la vicinalité, furent aussi résolues.

M. Gay s'étonna de l'absence du directeur de l'assistance publique parti en congé au moment de la session du conseil général.

M. de Jouvencel aussitôt releva le gant. Avant été pris à partie par M. Loquin et accusé de défaitisme financier, il mit au défi ses adversaires de faire la preuve de leurs alléguations.

Ceci interdit quelque peu M. Loquin qui termine en faisant l'éloge de la politique financière d'Herriot.

M. de Jouvencel — La question n'est pas là. M. GAMARD. — Je veux parler et je parlerai.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais cette affaire est une affaire personnelle à ceux conseillers, elle n'intéresse pas l'assemblée.

M. GAMARD. — Il ne s'agit pas de 75. Vous avez laissé ouvrir le débat tant pis pour vous. J'ai la parole, je la garde.

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

M. DE JOUVENCHEL. — Et M. Klotz, radical, ministre des finances !

M. DE JOUVENCHEL. — Pardon ce refus fut fait par la Chambre radicale de 1914.

M. GAMARD. — Oui, mais M. Clemenceau était président ou conseil.

La fête du Printemps à Saint-Saulge

Voici le programme de la journée du 24 mai : A 15 heures, départ du cortège fleuri place de la mairie, bataille de confetti, serpents.

A 16 h. 30, arrivée à la place de la mairie, bataille de fleurs, dislocation. A partir de 16 h. 30, loteries diverses (canards, lapins, champagne, etc., attractions foraines).

La Société générale des chemins de fer économiques informe le public qu'un train spécial de voyageurs, aller et retour, sera organisé pour cette année à Montsauche.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

Le conseil donne délégation à la commission départementale pour examiner les demandes de subventions qui pourraient être formulées par les communes.

CHER Au Conseil général du Cher

(Suite de la séance du 19 mai) M. Ponroy attire l'attention du conseil sur la situation faite aux habitants des communes de Savenay-Septaine et Osmy, par le fait de la déviation du polygone au chemin 46, qui n'est plus utilisable qu'à certains jours, et d'ailleurs à peu près impraticable.

Le conseil émet les vœux suivants : Vœu de M. d'Almon, en faveur du maintien des droits de sociétés de pêche dans les étangs et réservoirs domaniaux, notamment l'étang du Puits et l'étang de Gondé.

Vœu de M. Pajot, en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement. Vœu pour le rétablissement des barrières au passage à niveau de la ligne de Bourges à Cosne et de la ligne de Gargot.

Vœu pour la fermeture de la chasse de toute catégorie, au 31 mars, sauf la chasse au furet et aux bourses pour le lapin.

Vœu pour l'organisation à Bourges des épreuves écrites du baccalauréat.

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures. Une subvention de 100 francs est accordée à l'Union des Sociétés de gymnastes de France pour le concours national de Strasbourg.

Le conseil fixe comme suit le taux des secours mensuels : Pour prévenir l'abandon, le service des enfants assistés accordé ; de la naissance à 30 fr. ; de 30 fr. à un an à deux ans 25 fr. ; de deux ans à 3 ans, 10 fr. ; pour la quatrième année 15 fr.

Le taux des nourrices de assistance est ainsi fixé : De un jour à un an 100 fr. ; de un an à deux ans 85 fr. ; de deux à trois ans 60 fr.

Le conseil donne acte à M. le préfet du rapport médical concernant l'asile de Beaugard qui a été abrité pendant l'année 1924 environ 430 aliénés. Il décide de rendre définitif le relèvement de l'échelle des salaires du personnel de surveillance, qui n'avait été effectué qu'à titre provisoire.

Le conseil rejette une demande de subvention de la société de secours mutuels de réassurance de la Prévoyance du Berry.

M. Massé est désigné pour représenter le conseil général à la commission des sites, il sollicite d'empêcher la loi intéressant le Rhône pour la suppression des similaires de l'Alsace.

Le programme des travaux neufs à subventionner est arrêté pour 1925 aux travaux de chaussées à effectuer dans les communes de Saint-Michel de Volange, Blancfort, Châteauneuf, Reigny, Saint-Maur, Sidaillies, Saint-Palais, Saint-Léger-le-Petit, Menetou-Ratel, Saulzais, Jars et Massay.

M. Parandrin attire l'attention du conseil et du préfet sur l'exécution de la loi intéressant les propriétaires de camionnettes exonérées du taxe de luxe de 10 %, de transporter des voyageurs. Il estime que le droit devrait être accordé à ceux d'entre eux qui occupent un personnel pour transporter.

Il demande qu'on attende une modification qui s'impose des textes trop draconiens de la loi qu'une large tolérance soit accordée aux exploitants et il dépose de nombreuses pétitions en ce sens.

M. le préfet ne peut assurer M. Parandrin de toute sa bienveillance et promet de transmettre à M. le ministre des finances les pétitions des intéressés.

Le conseil vote ensuite le budget pour 1924 qui se balance en recettes et dépenses à la somme de 39.135.883 fr. M. Gestat, cité en session en souhaitant bonne chance aux conseillers qui vont être soumis prochainement à la réélection.

La session est close à trois heures et demie.

BOURGES Le général Gouraud à Bourges

MM. les officiers de complément qui désirent être présentés au général Gouraud lors de son inspection à Bourges, samedi prochain, sont priés de vouloir bien adresser leurs noms au bureau de la place, rassemblement le samedi 23 mai, à 13 h. 15, à la caserne Condé. Tenue de ville sans sabre, décorations françaises.

Cour d'appel

Le tribunal de Saint-Amand avait condamné, le 24 février, pour délit de chasse, M. Eugène Noël, restaurateur, à 50 francs d'amende et à 25 fr. de dommages-intérêts, et acquitté MM. Louis Jarrin et Georges Vallette de Saulzais, qui se trouvaient avec lui.

Sur appel la cour les condamne chacun à 50 francs d'amende et solidairement à 100 fr. de dommages-intérêts.

La cour confirme un jugement d'acquiescement prononcé pour le même motif concernant M. François Doulière, démarcheur à Paris.

COMITE DE LA FOIRE

Le prix de la carte de membre individuel demeure fixé à 10 francs, mais moyennant un supplément de 5 fr. par carte, on peut obtenir la délivrance de cartes permanentes, pour chacun des membres de sa famille (père, mère et enfants non mariés et résidant sous le même toit).

Etat civil : — Pierre Marien, rue Tallegrein. Naissance. — Madeleine Laverrière, 3 mois, rue Barbès, 123 ; Marie Herault, 74 ans, rue Jean-Bart, 12.

Un charretier est écrasé par le tombereau qu'il conduisait

Focry, 80 ans (de notre correspondant paroissial). — Ces jours derniers, M. Farges, 35 ans, charretier, a été trouvé baignant dans son sang, écrasé par son tombereau, près du domicile de Mme Trouin, au Val-du-Cher. On ignore comment l'accident a pu se produire.

SAINT-AMAND TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Pour défaut de carnet. Pierre Ligonnet, 35 ans, journalier, Léger Martin, 31 ans, vitrier ambulancier, et Jean-Baptiste Durty, 57 ans, forgeron, ont été condamnés à 8 jours de prison chacun, le dernier seulement avec sursis.

Pour vol de pièces de clôture au préjudice de M. Bordogne, pâtissier à Saint-Amand, et de deux cerisiers au préjudice de M. Guillot, propriétaire au même lieu, Charles Buchet, 71 ans, journalier à Drevent, écroué par défaut 3 mois de prison.

Autorisée à vendre des boissons à emporter, la veuve Paumelle, née Marguerite Fadin, 71 ans, ménagère à Sancoims, est venue également à son domicile, sans en avoir fait la déclaration. Elle est condamnée à 16 francs d'amende.

Constante Guilhermo, 30 ans, sœur portugaise, manœuvre à Saint-Amand, poursuivie pour défaut de visa de son extrait du carnet d'immatriculation, est défaut de visa de sa carte d'identité, est condamnée à 50 francs d'amende pour le délit et à 5 francs d'amende pour la contravention.

Félix Deblais, 34 ans, journalier à Saint-Amand, dont le chien a mordu le jeune Moine, 5 ans, est condamné à 25 francs d'amende. — Jean Algrat, 27 ans, cultivateur à Saint-Maur, pour outrages envers le garde-champêtre, 50 francs d'amende.

Emile Geoffroy, 26 ans, cartonnier, Louis Magnier, 37 ans, biscuitier, et Charles Charby, sont inculpés de violences et voies de fait réciproques et tapage nocturne et injurieux sur la voie publique. Le tribunal estimant que la contravention de tapage nocturne n'est pas suffisamment établie, en ce qui concerne Geoffroy et Magnier, relève ces deux prévenus du chef de cette contravention, mais il les condamne à 16 francs d'amende chacun pour le délit de violences.

L'inculpé Charby est condamné à 50 francs d'amende pour voies de fait, 15 francs d'amende pour tapage nocturne et à 5 francs d'amende pour contravention d'ivresse.

Jean Martin, 38 ans, forgeron à Saint-Amand, qui a heurté avec sa bicyclette Achille Decommune qui lui blessa, est condamné à 16 fr. d'amende et à une autre de 10 francs pour infraction au code de la route. — Raymond Comét d'Azé, 22 ans, courtier d'assurances à Paris, pour blâmer d'indignes au préjudice d'un restaurateur de Sancoims, 3 mois de prison.

Prohibé. — Mlle Augot, 63, rue des Victoires, a déclaré au juge d'instruction qu'elle avait vu, à la voie publique un portemanteau contenant une somme importante et qui a été remise à la personne qui l'avait perdue.

Prélèvements d'échantillons de lait. — Un certain nombre de prélèvements d'échantillons de lait ont été effectués par M. le Commissaire de police chez différents laitiers pour être soumis à l'analyse.

Défaut de lumière. — Pour avoir négligé d'éclairer le vélo sur lequel il circulait la nuit, Louis Mathely, 22 ans, ajusteur, s'est vu dresser procès-verbal.

Double contravention. — Joseph Roussigne, 38 ans, menuisier, rencontré en état d'ivresse par les gendarmes a été gratifié d'une contravention et condamné par défaut à 5 francs d'amende, un deuxième procès-verbal lui a été dressé.

NE NEGLIGEZ PAS VOTRE VUE ! Lavez-vous régulièrement les yeux 2 ou 3 fois par semaine à l'Eau de Madame Rollet. Votre vue s'éclaircira et vous éviterez de nombreuses maladies d'yeux. De plus l'Eau de Madame Rollet est le médicament de choix pour le traitement des conjonctivites, irritations, yeux pleurnichers. Les yeux rouges. Le flacon 5 fr., toutes pharmacies ou franco contre mandat de 6 fr. au Laboratoire J. L. HER, 17, rue Moyenne, Bourges.

TAMPONNEE PAR UN TRAIN Mme Boutet, 60 ans, se rendant à la rivière laver du linge, suivant la voie ferrée. Par suite de sa surdité, elle n'entend pas venir le train de 10 heures, qui arrive au Montcaumon et fut projetée à terre par le marnequin. La blessée a été transportée à l'hôpital de Saint-Amand.

LA PUNAISINE

Le temps. — Température la plus basse de la nuit, 10,4 ; du jour, 19,7 ; hauteur barométrique, 762,5.

Prévisions. — Situation atmosphérique sans grand changement ; les averse orageuses sont encore possibles par places.

(Observations de M. Labbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.)

Automobiles M. BERLIET

Caravane de démonstration Anjourd'hui à DECIZE EXPOSITION & ESSAIS

DES Torpédo 7 CV série, 4 places. Conduite intérieure 7 CV série, 4 places. Camionnette Normande 7 CV série.

Torpédo 12 CV série, 5 places. Conduite intérieure 12 CV série, 5 places. Camionnette Marchande, 700 kilos.

Camionnette Boulangerie, 700 kilos. Camionnette bâchée, 1000 kilos. Camionnette plateau, 1.800 kilos.

AGENT REGIONAL : Jean COUJARD DECIZE (Téléphone 42)

Etat civil : — Gabriel Thoulet ; Charles Legris ; René Nolot.

Publications de mariages. — Umberto Calanço, aux Granges, et Albertine Lavatelle ; Ernest Dorlet, cultivateur à Remoubeau, et Elisabeth Meunier, à Auxois ; Hippolyte Bon, boucher et Marguerite Jardelot ; Charles Grillot, ajusteur, et Fernand Mathé, à Ligny ; Albert Barret, agent technique à Nevers, et Gabrielle Nolot.

Décès. — Jean Adrien, à Remoubeau, 63 ans ; Valentine Perrier, 60 ans, femme Picard ; Etienne Fautrel, 71 ans, veuve Louise Péron ; Louise Rouget, 74 ans, épouse Eugène Gournay ; Jean Malard, 77 ans ; Pierre Nolot, 76 ans ; Louise Baumier, 77 ans ; Célestine Chambon, 61 ans ; COULANGES-LES-NEVERS.

Un acte de sectarisme. — M. Bellin, ancien instituteur, a été élu maire de Coulanges, et M. Pelli, pharmacien à Nevers, adjoint.

Le premier des deux accidents sur le soir même de l'élection a été de notifier à M. le curé la suppression des processions religieuses qui avaient été rétablies, le 20 janvier 1921, par un arrêté signé de M. Métaireu, l'ancien maire, et approuvé par le préfet.

LA PETE ANNUELLE SE TIENDRA LE 31 MAI La fête annuelle de Brinon qui tombe le dernier dimanche de ce mois se tiendra comme les années précédentes et aura lieu le dimanche de la Pentecôte 31 mai. La fête foraine qui s'annonce très brillante, sera précédée le matin par la messe habituelle. Le groupe très nombreux employeurs et employés.

Chute de vélo. — M. Pierre Court, domicilié à Corcelles, a fait une chute en se rendant à son travail aux établissements Guillet, à Fourchambault et s'est luxé l'épaule.

Etat civil : — Gabriel Thoulet ; Charles Legris ; René Nolot. Publications de mariages. — Umberto Calanço, aux Granges, et Albertine Lavatelle ; Ernest Dorlet, cultivateur à Remoubeau, et Elisabeth Meunier, à Auxois ; Hippolyte Bon, boucher et Marguerite Jardelot ; Charles Grillot, ajusteur, et Fernand Mathé, à Ligny ; Albert Barret, agent technique à Nevers, et Gabrielle Nolot.

Décès. — Jean Adrien, à Remoubeau, 63 ans ; Valentine Perrier, 60 ans, femme Picard ; Etienne Fautrel, 71 ans, veuve Louise Péron ; Louise Rouget, 74 ans, épouse Eugène Gournay ; Jean Malard, 77 ans ; Pierre Nolot, 76 ans ; Louise Baumier, 77 ans ; Célestine Chambon, 61 ans ; COULANGES-LES-NEVERS.

Un acte de sectarisme. — M. Bellin, ancien instituteur, a été élu maire de Coulanges, et M. Pelli, pharmacien à Nevers, adjoint.

Le premier des deux accidents sur le soir même de l'élection a été de notifier à M. le curé la suppression des processions religieuses qui avaient été rétablies, le 20 janvier 1921, par un arrêté signé de M. Métaireu, l'ancien maire, et approuvé par le préfet.

LA PETE ANNUELLE SE TIENDRA LE 31 MAI La fête annuelle de Brinon qui tombe le dernier dimanche de ce mois se tiendra comme les années précédentes et aura lieu le dimanche de la Pentecôte 31 mai. La fête foraine qui s'annonce très brillante, sera précédée le matin par la messe habituelle. Le groupe très nombreux employeurs et employés.

Chute de vélo. — M. Pierre Court, domicilié à Corcelles, a fait une chute en se rendant à son travail aux établissements Guillet, à Fourchambault et s'est luxé l'épaule.

Etat civil : — Gabriel Thoulet ; Charles Legris ; René Nolot. Publications de mariages. — Umberto Calanço, aux Granges, et Albertine Lavatelle ; Ernest Dorlet, cultivateur à Remoubeau, et Elisabeth Meunier, à Auxois ; Hippolyte Bon, boucher et Marguerite Jardelot ; Charles Grillot, ajusteur, et Fernand Mathé, à Ligny ; Albert Barret, agent technique à Nevers, et Gabrielle Nolot.

Décès. — Jean Adrien, à Remoubeau, 63 ans ; Valentine Perrier, 60 ans, femme Picard ; Etienne Fautrel, 71 ans, veuve Louise Péron ; Louise Rouget, 74 ans, épouse Eugène Gournay ; Jean Malard, 77 ans ; Pierre Nolot, 76 ans ; Louise Baumier, 77 ans ; Célestine Chambon, 61 ans ; COULANGES-LES-NEVERS.

Un acte de sectarisme. — M. Bellin, ancien instituteur, a été élu maire de Coulanges, et M. Pelli, pharmacien à Nevers, adjoint.

Le premier des deux accidents sur le soir même de l'élection a été de notifier à M. le curé la suppression des processions religieuses qui avaient été rétablies, le 20 janvier 1921, par un arrêté signé de M. Métaireu, l'ancien maire, et approuvé par le préfet.

LA PETE ANNUELLE SE TIENDRA LE 31 MAI La fête annuelle de Brinon qui tombe le dernier dimanche de ce mois se tiendra comme les années précédentes et aura lieu le dimanche de la Pentecôte 31 mai. La fête foraine qui s'annonce très brillante, sera précédée le matin par la messe habituelle. Le groupe très nombreux employeurs et employés.

Chute de vélo. — M. Pierre Court, domicilié à Corcelles, a fait une chute en se rendant à son travail aux établissements Guillet, à Fourchambault et s'est luxé l'épaule.

Etat civil : — Gabriel Thoulet ; Charles Legris ; René Nolot. Publications de mariages. — Umberto Calanço, aux Granges, et Albertine Lavatelle ; Ernest Dorlet, cultivateur à Remoubeau, et Elisabeth Meunier, à Auxois ; Hippolyte Bon, boucher et Marguerite Jardelot ; Charles Grillot, ajusteur, et Fernand Mathé, à Ligny ; Albert Barret, agent technique à Nevers, et Gabrielle Nolot.

Décès. — Jean Adrien, à Remoubeau, 63 ans ; Valentine Perrier, 60 ans, femme Picard ; Etienne Fautrel, 71 ans, veuve Louise Péron ; Louise Rouget, 74 ans, épouse Eugène Gournay ; Jean Malard, 77 ans ; Pierre Nolot, 76 ans ; Louise Baumier, 77 ans ; Célestine Chambon, 61 ans ; COULANGES-LES-NEVERS.

delle au vieux nid. Pourquoi avez-vous été si mystérieuse aux Sables ? — Nous ne savions rien de vous, et... Dites la vérité, je vous en supplie, nous sommes seuls ici et tout dévoués, s'écria Raoul impétueusement.

— Eh bien, nous étions àangers, rien ne nous liait ni goûts, ni pensées, ni éducation, peut-être, nous pouvions être très différents de cœur.

Bref, remarqua doucement la comtesse, vous avez douté de nos sentiments.

— Oh ! pas longtemps. Maintenant, je suis heureuse pleinement et je vous aime beaucoup.

— Moi aussi, fit Raoul, spontanément. Elle se leva ; — Il faut que je parte. — Déjà ! — Mais je suis ici depuis fort longtemps et j'ai rendez-vous avec mon mari à l'exposition.

— Permettez-moi de vous accompagner, supplia Raoul, nous prendrons le Pont-Roulant comme hier.

— Alors, venez vite. Adieu, chère Madame, avant de quitter Paris, je viendrai vous revoir.

— Au revoir, mon enfant, il me semble retrouver en vous ma bien-aimée Marthe. — Ai-je aussi son caractère ? — Je ne peux encore l'apprécier, mais vous semblez avoir sa vivacité, sa gâté, son cœur généreux et tendre.

— Etait-elle brave, studieuse ? — Non, pas du tout. — Alors, comme moi. Allons, adieu encore, il y a au pied de la tour Eiffel un homme qui se morfond en m'attendant. — Le capitaine Alexis ? — Lui, n'attendrait pas ; mais un de nos parents auquel est dévolu le soin de ma personne pendant l'absence.

— C'est inepte, dit Raoul à ses voisins, vous voyez bien que c'est faux.

— Non, non, n'oubliez pas le « pionspous », au contraire, on se traitait à la caserne.

— L'homme décoré se retourna, toisa Raoul. Celui-ci, sentant le regard, se crut approuvé d'un confrère, et continua.

— Comment peut-on admettre de pareilles turpitudes ici, où les étrangers affluent, peuvent nous juger, sur de semblables tableaux.

— Je trouve ceci très amusant, répondit le monsieur, et les porteurs de sabres devraient bien se tenir tranquilles dans la salle, c'est assez déjà de les voir sur le théâtre.

— Vous pouvez sortir, monsieur, pour n'en plus regarder. — Si cela me plaît. Je n'ai pas besoin de votre avis.

— Vous avez raison, monsieur, approuva une jeune femme assise près de l'officier, c'est scandaleux de dégrader notre admirable armée et « dame Anastasie », qui se promène par la rue de Paris avec ces ci-cieux, devrait bien passer ici.

— Allez donc lui faire signe, madame, répondit le premier interlocuteur, qu'a-mieux ici, et ceux qui veulent tyraniser les malheureux soldats, sont très dignes de vous offrir le bras.

— Monsieur, fit Raoul en se levant, voici ma carte, s'il vous plaît, de vous expliquer avec moi, nous pourrions choisir un autre lieu.

— Vous avez raison, monsieur, approuva une jeune femme assise près de l'officier, c'est scandaleux de dégrader notre admirable armée et « dame Anastasie », qui se promène par la rue de Paris avec ces ci-cieux, devrait bien passer ici.

— Allez donc lui faire signe, madame, répondit le premier interlocuteur, qu'a-mieux ici, et ceux qui veulent tyraniser les malheureux soldats, sont très dignes de vous offrir le bras.

— Monsieur, fit Raoul en se levant, voici ma carte, s'il vous plaît, de vous expliquer avec moi, nous pourrions choisir un autre lieu.

— Vous avez raison, monsieur, approuva une jeune femme assise près de l'officier, c'est scandaleux de dégrader notre admirable armée et « dame Anastasie », qui se promène par la rue de Paris avec ces ci-cieux, devrait bien passer ici.

— Allez donc lui faire signe, madame, répondit le premier interlocuteur, qu'a-mieux ici, et ceux qui veulent tyraniser les malheureux soldats, sont très dignes de vous offrir le bras.

— Monsieur, fit Raoul en se levant, voici ma carte, s'il vous plaît, de vous expliquer avec moi, nous pourrions choisir un autre lieu.

— Vous avez raison, monsieur, approuva une jeune femme assise près de l'officier, c'est scandaleux de dégrader notre admirable armée et « dame Anastasie », qui se promène par la rue de Paris avec ces ci-cieux, devrait bien passer ici.

— Allez donc lui faire signe, madame, répondit le premier interlocuteur, qu'a-mieux ici, et ceux qui veulent tyraniser les malheureux soldats, sont très dignes de vous offrir le bras.

— Vous avez raison, monsieur, approuva une jeune femme assise près de l'officier, c'est scandaleux de dégrader notre admirable armée et « dame Anastasie », qui se promène par la rue de Paris avec ces ci-cieux, devrait bien passer ici.

— Allez donc lui faire signe, madame, répondit le premier interlocuteur, qu'a-mieux ici, et ceux qui veulent tyraniser les malheureux soldats, sont très dignes de vous offrir le bras.

<

Etude de M. Joseph PEROT notaire à Moulins-Engilbert

A VENDRE

par adjudication volontaire le dimanche 31 mai 1925, à 14 heures (heure légale), à Onlay, en la salle de la mairie.

MAISON BOURGEOISE sise au bourg d'Onlay composée d'un rez-de-chaussée de 4 pièces, d'un 1^{er} étage de 3 pièces, grenier dessus, cour, jardin, dépendances.

Jouissance réelle : 11 novembre 1925.

Pour renseignements, s'adresser au notaire. 24.880

Agents d'Affaires

A CEDER

CAFÉ-RESTAURANT avec chambres, dans localité commerçante de la Nièvre. Affaire intéressante.

Bureau du journal. 25.066

A VENDRE

A CERCY-LA-TOUR

1^{re} MAISON composée du rez-de-chaussée avec 2 magasins et 3 pièces, 1^{er} étage de 3 pièces : libre 11 novembre 1927, conviendrait pour succursale ou tous genres de commerce.

2^e Autre maison de rapport, bien placée, long bail.

3^e A céder Fonds tissus bonneterie épicerie, affaire intéressante.

4^e Fonds de chaudronnerie, plomberie, zinguerie, à Cercy-la-Tour.

S'adresser à M. VEQUEL, huissier, à Fours Nièvre. 25.067

LIQUIDATION AMIABLE

GENESTE

Les créanciers de M. Benoit GENESTE, minotier au Moulin de la Figueurine, par Lapalisse (Allier), sont priés de fournir leurs titres de créances et de se faire connaître à M. Gaston GAY, liquidateur, à Lapalisse (Allier), chargé de cette liquidation, et ce, d'ici le 31 mai 1925, à peine de forclusion.

Pour insertion : Le liquidateur : Gaston GAY. 25.012

A VENDRE A L'AMIABLE

Dans la Nièvre

UN PETIT CHATEAU moderne, 16 pièces, gr. dépendances, parc, jardin, verger, prairie. Prix 150.000 fr.

MAISONS DE CAMPAGNE de 4, 5, 7 pièces avec jardin. Prix 20, 30 et 40.000 fr.

EPICERIE, AUBERGE, BUREAU DE TABAC, CABINE TELEPHONIQUE, dans com. de l'arr. de Clamecy. Prix à débattre.

AUBERGE et BOULANGERIE forte com. Prix à débattre.

TERRAIN pour place à bâtir à vendre près Nevers et Fourchambault.

S'adr. à M. E. JEANNE, nég. en immeubles, 42, avenue G. Clemenceau, Nevers. 24.540

BEAU CHATEAU LOUIS XIII dans région pittoresque de chasse et de pêche à vendre en totalité (anciens bois, étangs, etc., 280 hectares. Prix 700.000 fr.

Notice free, DEVEAUX, 32, rue de la Victoire, Paris. 24.885

Cabinet de M. Louis ALEXELINE ancien principal clerc de notaire de Nevers

2, rue Hoche, Nevers

A CEDER

EPICERIE-MERCERIE-COMPTOIR, bon quartier de Nevers, bonnes recettes, petit loyer. Px demandé : 25.000 fr.

CAFÉ-COMPTOIR-TABAC, ville importante du Centre, quartier industriel, loyer 800 fr. Px demandé : 50.000 fr.

ALIMENTATION (volailles, beurre, œufs, primeurs, épicerie de choix), S.-et-L. ; loyer 920 fr., bail 7 ans. Prix demandé : 25.000 fr.

CINEMA-BUQUETTE, SALLE DE BAL, avec grand jardin, quartier populaire grande ville du Centre. Bail 19 ans, loyer 2.500 fr. Prix demandé : 45.000 francs.

ARTICLES DE FANTAISIE et DE MENAGE, jouets parfumerie ; ville importante, loyer 800 fr. Bail 7 ans. Prix 32.000 fr., marchandises en plus.

LIBRAIRIE - PAPETERIE, bien située, sous-préfecture loyer 1.200 fr., long bail. Prix demandé 50.000 fr., marchandises en plus.

TISSUS-NOUVEAUTES-CONFECTIONS, sous-préfecture Centre ; superbe magasin rue principale, grand logement, bail volontaire, loyer à déb. Il faut déposer de 150.000 fr. environ.

Pour tous renseignements s'adresser à M. ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers. 24.891

Cabinet de M. PICARD 24 bis, avenue G. Clemenceau Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON sise à Nevers, rue de Loire, n° 24.

Comprenant rez-de-ch. de 3 pièces, un atelier et une cour, 1^{er} étage de 3 pièces ; une mansarde et grenier.

Libre au 24 juin prochain. S'adresser à M. PICARD. 24.882

Ventes de propriétés

PETITE PROPRIÉTÉ située comm. d'Onlay-les-Bourdelins, d'une contenance de 15 hectares terres et prés de première qualité.

S'adresser pour visiter et traiter à M. Félix DERIMAY, à La Guerche, ou à M. Ernest LASNE, aux Bourdelins (Cher). 24.856

MAISON de campagne, sise aux Revenus, commune de Chaulgnes 12 pièces, cave, grenier, water, clapier, poulailler, jardin, verger clos de mur à 1500 mètres de Pougny-les-Eaux, route de Paris.

Pour visiter, s'adresser à la Ferme, pour traiter à M. LA POTRIE, à Mazy. Grande facilité de paiement. 24.972

Locations

on offre

MAISON, 7 pièces, bord de la Nièvre.

S'adresser à M. DEFRESNE, à Brigny, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 24.990

PREs, de 3 hectares et 6 hectares.

M. COLLET, à Saint-Parize-le-Cabrol (Nièvre). 25.037

A affermer pour le 1^{er} mai 1926, UN DOMAINE, situé commune de Ballery, de 65 ha., moitié pré (cheptel).

S'adresser à M. PERRIN, notaire à Nevers, ou à M. BACHELIN, à Limon. 24.943

VILLA, neuve, à Montargis, chauffage, garage, salle de bains, électricité, eau, gaz, confort moderne, grand jardin. Air pur, vue splendide.

S'adresser à M. COFFRE, architecte, Montargis (Loiret). 25.034

2 CHAMBRES MEUBLEES à louer pendant l'été, avec balcon de cuisine à peu de distance de la forêt de Vincennes.

S'adr. M. Emile VINCENT, au bourg de Biches (Nièvre). 25.006

AUTOMOBILE ZEBRE, 6-8 chevaux 1923, torpédo 4 places, démarrage, éclairage électrique en très bon état, 10.000 fr.

S'adresser garage PIGOURY, 29 bis, rue de la Préfecture, Nevers. 24.148

CYCO-TRACTEUR neuf, 250 francs.

VOITURE ZEBRE 5 CV., 3 places, parfait état.

M. E. JAVAYON, à Decize (Nièvre). 25.016

Etude de M. ROCHER notaire à La Charité-sur-Loire (Nièvre)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc, en détail ou en deux lots, au gré des acquéreurs

Jolie petite Propriété

dite « LA COUR GAUDIN » commune de Tronsanges, station grande ligne Paris-Nevers. 4 kilomètres de Pougny, en bordure route nationale de La Charité à Pougny, à 2 kilomètres de la Loire Comprenant :

1^o Une Maison de Maître, de 6 pièces, mansardes, cave et grenier, jardin d'agrément et potager, beau verger, le tout d'une superficie d'environ un hectare, closuré de murs en ciment.

2^o Vastes dépendances, garage, cellier et cuvier avec caves en ciment.

3^o Bon Domaine d'une superficie de 28 hectares environ dont 7 hectares de pré et 2 hectares de vigne, en bordure de la Loire.

4^o Vastes et bons bâtiments d'exploitation, maison de fermier. Cette propriété, qui est d'un bon rapport, peut également, tant par sa situation que sa composition, constituer une jolie propriété d'agrément, sans frais généraux d'entretien.

ENTREE EN JOUISSANCE IMMEDIATE

en ce qui concerne la maison de maître et ses dépendances et au 1^{er} novembre prochain pour le domaine.

GRANDES FACILITES DE PAIEMENT

5 % en sus du prix - Faculté d'échanger

Pour tous renseignements s'adresser à M. ROCHER, notaire. Pour visiter et traiter s'adresser :

1^o A M. L. NERAULT, propriétaire, 11 rue des Arènes, à Bourges (Cher).

2^o A M. REVERDY, ancien principal clerc de notaire, 2, rue de Chavignol, à Sancerre (Cher).

M. NERAULT ou M. REVERDY se rendront sur place à toute demande des amateurs. 24.431

Etude de M. LAGRUE, notaire à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

A vendre à l'amiable en bloc ou au détail

PETITE PROPRIÉTÉ

sise à Munot, commune de la Marche, à 2 kilomètres de La Charité.

Comprenant : Bâtiment d'habitation et d'exploitation en très bon état avec cour, jardin et puits. Le bâtiment comporte deux logements, dont un de quatre pièces, et l'autre de deux pièces, une grange et deux greniers.

Plusieurs parcelles de terre à proximité de très bonne qualité d'une contenance de 16 hectares environ.

Entrée en jouissance par la possession réelle le 1^{er} mai 1925

Epingles 5 % en sus du prix

Pour renseignements s'adresser à M. LAGRUE, notaire et pour visiter et traiter :

Soit à M. FLANAULT, à Piney, commune de Parigny-les-Vaux, Tél. 1 ;

Soit à M. Louis GROS, ancien notaire à Nevers, 10 Boul. Victor-Hugo, Tél. 210, qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 24.831

Etude de M. AUTISSIER, notaire à Saulzais-le-Potier (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc ou en détail au gré des acquéreurs

Le Bon Domaine des Pinaudats

Culture et Elevage

situé commune d'Épineuil (Cher), 3 kilomètres de Vallon (Allier), pres station grande ligne Paris-Moulins, arrêt d'express, centre de bonnes foires.

Comprenant :

BEAU BATIMENT D'HABITATION ET D'EXPLOITATION terres de culture : 56 hectares, prés et pacages avec eau : 33 hectares, vigne : 1 hectare. Contenance totale : 95 hectares environ. En dehors de l'exploitation directe, ce domaine convient parfaitement pour faire du métayage.

ENTREE EN JOUISSANCE AU GRE DE L'ACQUEREUR

Très grandes facilités de paiement, 5 % en sus du prix. Faculté d'échanger et de diviser en deux lots avec construction d'un domaine entièrement neuf et sur bel emplacement.

Pour renseignements s'adresser à M. AUTISSIER, notaire. Pour visiter et traiter, à M. L. NERAULT, propriétaire, 11, rue des Arènes, à BOURGES. 24.715

AGENCE POPULAIRE

NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

2^e AVIS

Suivant acte sous signature privées, en date à Nevers du 19 avril 1925, enregistré à Nevers le 2 mai 1925, n° 79, Case 20, ont été perçus, M. Louis ALEXANDRE, débitant, place Carnot, n° 12, Nevers, a vendu à Mme Emma LUSTEMBERGER, née MEHR, épouse assistée et autorisée, demeurant rue du Vieil Armand, n° 8, à Gueuchilly (Haut-Rhin).

Le fonds de commerce café-restaurant-chambres dit « Hôtel Bar des Halles », R. C. 4.350 Nevers, 12, place Carnot.

La prise de possession a eu lieu le 20 avril écoulé.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues chez M. SERVAYRE, directeur de l'Agence Populaire, 1, place Jean-Desveaux à Nevers, domicile élu par les parties à cet effet dans les 10 jours qui suivront le présent avis.

Pour 2^e avis :

L. ALEXANDRE
E. LUSTEMBERGER

2541. HOTEL avec correspondance de ch. de fer, principale avenue, 16 ans, loyer 12.000 fr. Bail 10 ans, loyer 2.000 fr. Aff. 60.000 fr. On place net 12.000 fr., 3 salles, cuis., off., 13 ch. meublées, chauff. cent., électr., vaste dépend. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau. 2.500

CAFÉ-HOTEL gare, EPICERIE, Bail 9 ans, loyer 450 fr. Aff. 75.000 fr. On place net 12.000 fr. au. 4 salles, cuis., 2 ch. pers., 2 ch. meublées, dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau. 2.500

ROUENNERIE-BONNETERIE en bon canton commerce. Bail 10 ans, loyer 725 fr. Aff. 54.000 fr. (dont 5.000 fr. fab. à la maison). Boul., s. a. à déb. vaste dépend., réserve. Prix à déb. 16.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau. 18.000 comptant. Faculté de reprendre excell. tournées beurre et œufs moyennant léger sup. de prix.

FRANCHON, Fontainebleau. 25.011

AUTOMOBILE PEUGEOT 11 chevaux, excellente occasion, Torpédo 4 places, moteur et carrosserie état de neuf, cause double emploi.

S'adresser à M. MARTIGNON, fabrique de roues caoutchoutées, à Moulins-Engilbert (Nièvre). 25.007

AUTO FORD, complètement remise à neuf, pour cause double emploi.

S'adresser garage BERNARDON, Saint-Pierre-le-Mottier (Nièvre). 24.697

CAMION automobile, 3 tonnes, type Garford.

S'adresser à M. BORGNE, à Ville-Langy (Nièvre). 25.003

ZEBRE 6 HP., type D. 1920, 2 places, 7.500 fr.

JNIG 10 HP. 1920, 2 places, parfait état, 10.000 fr.

Grand garage BCC-DILLON, Pougny-les-Eaux. 24.907

CYCO-TRACTEUR neuf, 250 francs.

VOITURE ZEBRE 5 CV., 3 places, parfait état.

M. E. JAVAYON, à Decize (Nièvre). 25.016

Etude de M. ROCHER notaire à La Charité-sur-Loire (Nièvre)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc, en détail ou en deux lots, au gré des acquéreurs

Jolie petite Propriété

dite « LA COUR GAUDIN » commune de Tronsanges, station grande ligne Paris-Nevers. 4 kilomètres de Pougny, en bordure route nationale de La Charité à Pougny, à 2 kilomètres de la Loire Comprenant :

1^o Une Maison de Maître, de 6 pièces, mansardes, cave et grenier, jardin d'agrément et potager, beau verger, le tout d'une superficie d'environ un hectare, closuré de murs en ciment.

2^o Vastes dépendances, garage, cellier et cuvier avec caves en ciment.

3^o Bon Domaine d'une superficie de 28 hectares environ dont 7 hectares de pré et 2 hectares de vigne, en bordure de la Loire.

4^o Vastes et bons bâtiments d'exploitation, maison de fermier. Cette propriété, qui est d'un bon rapport, peut également, tant par sa situation que sa composition, constituer une jolie propriété d'agrément, sans frais généraux d'entretien.

ENTREE EN JOUISSANCE IMMEDIATE

en ce qui concerne la maison de maître et ses dépendances et au 1^{er} novembre prochain pour le domaine.

GRANDES FACILITES DE PAIEMENT

5 % en sus du prix - Faculté d'échanger

Pour tous renseignements s'adresser à M. ROCHER, notaire. Pour visiter et traiter s'adresser :

1^o A M. L. NERAULT, propriétaire, 11 rue des Arènes, à Bourges (Cher).

2^o A M. REVERDY, ancien principal clerc de notaire, 2, rue de Chavignol, à Sancerre (Cher).

M. NERAULT ou M. REVERDY se rendront sur place à toute demande des amateurs. 24.431

Etude de M. LAGRUE, notaire à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

A vendre à l'amiable en bloc ou au détail

PETITE PROPRIÉTÉ

sise à Munot, commune de la Marche, à 2 kilomètres de La Charité.

Comprenant : Bâtiment d'habitation et d'exploitation en très bon état avec cour, jardin et puits. Le bâtiment comporte deux logements, dont un de quatre pièces, et l'autre de deux pièces, une grange et deux greniers.

Plusieurs parcelles de terre à proximité de très bonne qualité d'une contenance de 16 hectares environ.

Entrée en jouissance par la possession réelle le 1^{er} mai 1925

Epingles 5 % en sus du prix

Pour renseignements s'adresser à M. LAGRUE, notaire et pour visiter et traiter :

Soit à M. FLANAULT, à Piney, commune de Parigny-les-Vaux, Tél. 1 ;

Soit à M. Louis GROS, ancien notaire à Nevers, 10 Boul. Victor-Hugo, Tél. 210, qui se rendront sur place à toute demande des amateurs. 24.831

Etude de M. AUTISSIER, notaire à Saulzais-le-Potier (Cher)

A VENDRE A L'AMIABLE

en bloc ou en détail au gré des acquéreurs

MATHIS 6 CV., éclairage, démarrage, très bon état.

S'adr. Garage FRAISE Nevers. 25.072

TORPEDO CHENARD ET WALKER 12 CV. Cause double emploi.

S'adresser PICARD, 34 bis, av. G. Clemenceau, Nevers. 24.940

DUC en bon état.

S'adresser M. Louis GOUZIN, à Saincaize, par Magny-Cours (Nièvre). 24.941

TORPEDO, état neuf, pour poney.

S'adresser Mlle CAMBUZAT, Les Terrasses, par Clamecy (Nièvre). 24.912

JUMENT 1/2 sang, belle origine, bonne trotteuse, travaillant.

GARDEN, roues caoutchoutées, capote neuve, en excellent état.

HARNAIS noir, bouclerie nickel, état de neuf.

SELLE ANGLAISE avec bride complète, état de neuf.

S'adresser à M. PACAT, à Ardenais, par Loye (Cher). 24.787

FORTE JUMENT gros trait, noire, 7 ans, apte tous travaux.

M. JOUANIN, à Seign, commune de Magny-Cours (Nièvre). 25.041

JUMENT suitée (choix sur deux).

S'adresser pour visiter au domaine du Gros-Reugny, par Fresnoy-Reugny, et pour traiter à M. BRILLAND, à Cizely, par Billy-Chevannes (Nièvre). 24.690

40 BREBIS, de suite.

M. L. GLOFFROY, à Lucy, par Montpays (Nièvre). 25.042

RATELIERS à MOUTONS, en simples et doubles.

Bureau du journal. 24.778

FABRIQUE DE ROUES CAOUTCHOUTÉES

Travail soigné. Livraisons rapides

Ch. MARTIGNON

MOULINS-ENGILBERT (Nièvre)

Téléphone n° 3

AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections

TARDIVON-BENDELL

- CLAMECY -

Téléphone 60

Garagistes, Automobilistes, faites réparer vos radiateurs avec le Laurent

15, rue des 4 Chemins, Nevers, tél. 2-83, vous serez satisfaits

Petit Outillage Mécanique

Alésoirs, forêts, filières, étaux, limes, néches, scies, tarauds, meules, marteaux, burins, instruments de précision, mandrins, clés, chignoles, boulonnerie, pointes, vis, etc.

Pour usines, mécaniciens, garagistes, charbons, menuisiers, maréchaux, etc.

MACHINES-OUTILS

Machines à bois, scies à bûches et à table

Pétrins mécaniques

Monte-charge pour boulangers

Moulinets, etc.

Huiles et graisses, Courroies, Poulies

Transmission

A. OUGEN

6 Rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre).

Téléph. 34. - R. C. 60.4.051

PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS

GUERISON certaine des TOUX REBELLES

POUDRE DELABRE

40 ans de succès. - La boîte : 71.50

Tous pharmacies et 117, r. Vieille-du-Temple, Paris, P.C. Seine 42.516

MACHINES AGRICOLES « DEERING »

R. SAGE

Agent régional à Pont-Patin, près Nevers

OCCASIONS : 2 faucheuses Mac Cormick, 1 rateau 26 dents, le tout remis en état.

Hernieux

« JE PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que seuls bandagistes-spécialistes de la région du Centre.

« TU PORTES un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet, et non pas un voyageur, t'en fait lui-même l'application.

« IL PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application.

« NOUS PORTONS un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet est toujours à notre disposition pour un conseil gratuit.

« VOUS PORTEZ un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet garantit la contention par ses appareils.

« ILS PORTENT un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que les mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués ».

7, Rue Saint-Etienne, NEVERS

Machines Agricoles - Georges FRAGNY

DECIZE (Nièvre) - Téléphone 27

Gros disponible en Faucheuses et Lieuses

MAC-CORMICK & DEERING

Râteaux faneurs PUZENAT et MARTIN

MACHINES DES MEILLEURES MARQUES

Demandez mes prix avant d'acheter. Vous y trouverez avantage.

CHEVAL, joli demi-sang, 1.53 garrot, bon caractère, au trot allongé, bon caractère, doux, peur de rien, facile à conduire, à mettre en toutes manes, très patient au pansage, agréable aussi à monter.

Une **CHARRETTE** anglaise, une **CHARRETTE** gerbière, un **TOMBEREAU**, 3 HARNAIS maître, un HARNAIS travail. Le tout ensemble ou le tomberseau à part, par exception.

Mlle Léilène PAROQUIN, Le Fourney, Jout-sur-l'Aubois (Cher). 24.811

MACHINES A TRICOTER les largeurs et jauges. Prix de fabric., aiguilles, accessoires, Travail assuré. Catalogue, apprentissage gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. La Laborieuse, 10, quai Orléans, Nantes. 23.601

Personnel

On demande

AJUSTEURS et **PERSONNE** apte à faire bon magasinier, sérieuses références exigées. (Voir établissements près Nevers, Bureau du journal. 21.556

CHAUFFEURS, pour camion PACARD.

UN CHARRETIER logé. S'adresser à M. LANCEPPE, fg de Lyon, Nevers. 24.833

ENTREPRENEUR DE SCIAGE avec son matériel, de préférence avec ruban.

Lucien LECLERCO, exploitation Forestière, Pagny (Nièvre). 24.976

JEUNE HOMME, de 17 à 22 ans, pour service de salle. On prendrait débutant. Bon gage assuré.

Ecrire HOTEL de FRANCE, Montargis (Loiret). 25.040

PRETS ARGENT A TOUS

Ecrire : Receveur de rentes 23, rue Hyacinthe-Longlois, Rouen (Seine-Inférieure).

LE RECHAPAGE DES PNEUS A VECU !!

AUTOMOBILISTES !!

Un recaoutchoutage FIT = Un Pneu Neuf

Pierre BINON

Procédé FIT

Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

Doeks de Nevers

VEUILLEZ CONSULTER NOS PRIX-COURANTS

A & B

du 2 MAI 1925

Demandez dans nos Succursales et Dépôts nos CAFES extra supérieurs.